

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 20 MARS 2017 DOB**

L'an deux mille dix-sept et le 20 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrick LASSEUBE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Marie-Thérèse PERUCH, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Nicolas REY-BETHBEDER, Christophe SOLOMIAC, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Bernard TARRIDE, Jacques TENE.

**Procurations :** Monsieur Jean-Luc JOUSSE à Monsieur Bernard TARRIDE, Monsieur Patrice LARRIEU à Monsieur Denis PERY, Madame Catherine RENAUX à Monsieur Patrick LASSEUBE, Madame Chloé SOLATGES à Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Sonia MALET à Madame Marie-Thérèse PERUCH.

**Monsieur Bernard TARRIDE** est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS**

**17 x 18 - Finances Locales – Débat d'Orientation Budgétaire 2017 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire**

**Monsieur Jacques TENE :** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. C'est avec un certain intérêt que mon groupe a examiné ce Rapport d'Orientation Budgétaire et que j'ai écouté avec attention votre présentation ce jour. Dans le préambule à votre rapport vous rappelez le cadre juridico administratif dans lequel s'inscrit le présent rapport et sa présentation et ce pour une Commune de moins de 10 000 habitants. Vous nous donnez des éléments du contexte socio-économique et enfin page 7 vous arrivez à notre Commune, où vous faites part de ratios sur le taux de pauvreté et sur les recettes de fonctionnement, malheureusement vous ne précisez pas où vous avez récupéré les données, ni à quelle année elles sont rattachées et font donc références. Détail me direz-vous. Examinant plus précisément bien sûr le détail des informations fournies sur la forme je note que je reste sur ma faim. En effet : j'ai toujours appris et nous avons toujours appris qu'un budget est rattaché, ou bien illustre une politique, ou un projet, une vision. Ici que des chiffres et des tableaux donc pas de programme clair qui pourrait illustrer la politique financière proposée. La transparence que vous distillez dans vos discours est mise à l'épreuve. C'est comme les panneaux d'informations concernant le Conseil Municipal qui ont disparu du paysage au seul prétexte des panneaux électroniques sur lesquels défilent des informations multiples. Il faut passer au bon moment pour voir l'information du Conseil Municipal. C'est ainsi. Les temps changent. Vous évoquez dans vos propos préliminaires l'élargissement du FCTVA aux travaux d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (entretien, réparation, prestations d'élagage, de fauchage et de débroussaillage). Vous dites que vous allez privilégier les prestations extérieures ? Certaines prestations sont déjà traitées à l'externe, quelles seront demain les prestations qui seront externalisées ? Sur l'attribution de compensation vous commencez en écrivant que la CAM a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec deux intercommunalités limitrophes Axe Sud et les Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle, cela est vrai et ensuite vous rajouter que cela a généré la création du Muretain Agglo. Désolé, information erronée, car le Muretain Agglo est né en début d'année 2016. Ceci étant concernant l'attribution de compensation versée par le Muretain Agglo à la ville de Saint-Lys, les discussions avaient commencé en 2016 en même temps que l'on travaillait à la fusion. Ces 60 913 € avaient fait l'objet de discussions avant votre arrivée aux responsabilités, et vous le soulignez, ce seront des prestations pérennes. Vous évoquez la loi SRU, dite Loi de Sécurité et de Rénovation Urbaine. En effet grâce aux dispositions antérieures à 2017 réalisées début 2016 (opérations immobilières entre autres, avec plus particulièrement la SA Les Chalets), la Commune s'est vu alléger de la contribution de 52 523 € sur l'exercice 2017. Venons-en à la rétrospective financière : vous dites que de 2011 à 2016 les dépenses de fonctionnement progressent en moyenne de 7 %, si tel était le cas en 2015 nous serions à 6 363, 91 K€ au lieu de 5 794 K€ et en 2016 à 6 809,38 K€ au lieu de 5 260 K€. Il faut faire attention quand l'on additionne des pourcentages de hausse et de diminution. Je ne peux pas laisser dire ou écrire une représentation erronée des données. Par contre on peut dire que les dépenses de gestion de 2011 à 2016 ont augmenté de 7,7 %. Vous nous dites page 10 que l'exercice 2017 supportera des

ratrappages en matière de fonctionnement sur les énergies, ainsi que sur les dépenses d'entretien courant du patrimoine et de prestations extérieures. Il aurait été pertinent, il aurait été transparent, de nous donner ces montants ce qui nous aurait permis de mieux appréhender le budget à venir et l'impact du dysfonctionnement 2016 sur la vie financière de la Commune, et puis on retrouve ces éléments présentés en fin de dossier. Vous signalez en page 10 au 2.1.2 qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux des taxes communales comme en 2016. Nous nous réjouissons du fait que vous poursuiviez cette dynamique. Nous profitons de cette remarque puisque dans votre graphique en bas de page 10 intitulé « évolution du produit fiscal voté, effet bases et taux », vous omettez de préciser que l'augmentation du taux de 4% en 2014 pour suppléer à la taxe additionnelle du SIVOM payé initialement directement par les ménages. Page 11 vous nous présentez deux magnifiques tableaux haut en couleur mais voilà nous n'avons pas l'année 2016 quel dommage, surtout quand nous avons à réfléchir aux orientations pour 2017 en nous appuyant sur l'exercice antérieur. Un tableau similaire aurait été intéressant avec les dépenses. Mais c'est votre choix. Page 12 vous nous présentez le strict minimum concernant le stock de la dette. Initialement nous avons la liste de l'encours des différents emprunts, les banques, les dates de contractions, le montant des annuités correspondantes. Nous voilà rendus page 15. Et nous voilà devant votre tableau qui présente de manière résumée ce qui est expliqué par la suite. On commence par la fin mais pourquoi pas. Je note que sur le 011 il y aura 134 000 € de rattrapage 2016. Ceci est expliqué par la suite mais dans ce tableau résumé il aurait été pertinent de présenter aussi le rattrapage lié aux indemnités des élus à hauteur de 29 158 €, dont le montant global annuel dépasse certes modestement de 3 000 € environ les sommes utilisées par l'équipe précédente. Le chiffre aurait dû être 746 856 € + 29 158 €, tel que vous avez pu le présenter pour le 011. Pourriez-vous nous présenter lors d'un prochain Conseil le coût de la prestation de gestion droit des sols avec la Commune de Fonsorbes puisqu'il est noté un coût à verser de 36 K€ ? Page 16, sur les charges de personnel, vous nous dites que celui-ci va devoir augmenter de 4,12 %. Là aussi nous n'avons ni le tableau des effectifs, ni l'organigramme. Nous trouvons que cette présentation est trop sommaire (à peine huit lignes) surtout quand la part des charges de personnel constituent plus de 57 % du budget alors même que vous évoquiez précédemment vouloir faire appel à des prestataires externes. Nous ne comprenons pas tout. Par ailleurs vous évoquez le RIFSEEP et son incidence financière. Où en êtes-vous dans sa mise en place ? Puisque si je ne me trompe il doit s'appliquer à tous les agents et se décompose en deux parties : L'IFSE qui est l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertises qui est une part fixe et le CI qui est le Complément Indemnitaire qui a un caractère facultatif et variable et en lien avec l'entretien professionnel. Les autres charges de gestion courante (65) : à l'examen des informations délivrées dans votre rapport il laisse de côté les indemnités des élus que j'ai évoqués précédemment (en hausse de plus de 3 000 € en année pleine). Je note au 6533 une hausse significative des cotisations retraites (11 217 € pour 4 000 en 2015 et environ 2 000 en 2016). Au 657362 cette ligne concerne le CCAS qui a fait l'objet d'être montré du doigt par son coût de fonctionnement prélevé sur le budget de la Commune par la Chambre Régionale des Comptes et par ses détracteurs. Je voudrais ici saluer le travail remarquable et tout le groupe qui m'accompagne que réalisent les femmes et les hommes qui travaillent dans ce service. Nous avons un CCAS qui est reconnu par la qualité de ses services et par l'engagement de ses professionnels. Je suis heureux et nous sommes heureux de constater que même si certains étaient contre ce CCAS qu'il puisse continuer ses missions avec des moyens générés par des recettes nouvelles. Et quand nous parlons de recettes nouvelles, je pense à celles qui sont issues de l'EHPAD Maréchal Leclerc, qui comme vous le soulignez pour cet exercice à venir, génère 40 K€ d'économie pour le budget de la Commune. Au 6574 pour les subventions aux associations nous constatons que grosso modo le même montant est conservé. Tant mieux. La vie associative est nécessaire pour le lien social dans tous les domaines. A ce stade je voudrais faire un petit commentaire. Si l'on peut concevoir que toute association qui a reçu une subvention est tenue de transmettre à la Commune qui l'a subventionnée la copie certifiée de son budget, celle des comptes de l'exercice écoulée et aussi de lui communiquer tout document faisant apparaître les résultats de l'activité de l'Association selon l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. La CNIL (la Commission Nationale Informatique et Libertés) rappelle que cette disposition financière et comptable a pour seul but de permettre à la Commune concernée de contrôler l'utilisation qui est faite de l'argent public. Une Commune ne peut donc pas, à ce titre exiger la liste nominative des membres d'une association qu'elle a subventionnée. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs rappelé par un arrêt du 28 mars 1997 que cette demande « méconnaît le principe de la liberté d'association, lequel a valeur constitutionnelle ». Pratique qu'ont développé les Communes de Front National en région PACA, mais je pense que nous ne sommes pas une Commune Front National. Dans le tableau, figurant page 17, en haut vous notez que la Commune a bénéficié d'une dotation de solidarité communautaire de 365 035 €. A quel chapitre l'avez-vous affecté ? Sur les produits des services vous évoquez la somme de 165 364 €, dont 122 600 € de mise à disposition du personnel communal aux budgets annexes pour un montant de 82 000 €. Quels

sont ces budgets annexes puisque nulle part dans votre rapport vous les mentionnez ? Que devient le budget annexe de la ZAC et son solde ? Puisque à notre connaissance tous les terrains sont vendus ? Que devient le budget annexe assainissement pour lequel vous nous avez fait voter une augmentation et à laquelle mon groupe avait voté contre ? Que devient le lotissement communal ? Y aura-t-il ou pas un budget annexe ? Que devient le solde du SIVOM ? A la page 18 au point 3.2 vous nous présentez, en chiffres, le plan pluriannuel d'investissements. Vous nous laissez deviner qu'il faudra prévoir des APCP, des Autorisations de Programme et Crédit de Paiement. Le Centre Plurifonctionnel devient le PRAC par déduction. Vous n'évoquez pas dans cette présentation le complexe sportif que vous aviez évoqué de faire et dont lors de l'Assemblée Générale du SLOO fin janvier la question vous avez été posée. Sur les investissements récurrents vous estimez ceux-ci à 1 070 636 €. Vous nous laissez imaginer ce qu'ils pourraient être ! Pour les recettes d'investissements ce ne sont que des prévisions. Nous notons que le programme pluriannuel d'investissements se fera sans emprunt jusqu'en 2020. Nous sommes heureux que vous poursuiviez la démarche entreprise de désendettement de la Commune. En résumé, au-delà des remarques formulées, nous ne pouvons que regretter que ces données financières soient déconnectées, soient présentées sans articulation, avec un projet une vision pour notre ville.

**Monsieur le Maire :** merci de cette participation constructive au débat Monsieur TENE, puisque hormis les critiques, je n'ai pas entendu de proposition particulière, donc je ne reviendrai pas sur les différents points. Monsieur PERY, si vous avez des réponses à apporter, quelques remarques techniques, je vous remercie.

**Monsieur Denis PERY :** au niveau de l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire a été versée, comme je l'ai précisé lors de ma présentation au sein du chapitre 73. Pour répondre au niveau du RIFSEEP, comme présenté précédemment, c'est en cours de débat avec l'ensemble des agents de la Commune. Le Budget de la ZAC sera dissout en cours d'année. Pour le moment tout est en cours.

**Monsieur le Maire :** je rappelle que c'est un Débat d'Orientation Budgétaire, nous débattons bien sur les orientations budgétaires de la Commune et non pas sur le Budget. Bien évidemment au prochain Conseil Municipal, il y aura le vote du Compte Administratif, pendant lequel toutes les explications pourront être données et de manière précise. Ça n'est pas l'objet de la délibération de ce soir, nous sommes bien sur les orientations budgétaires de l'année prochaine et des années à venir.

**Monsieur Thierry ANDRAU :** est-ce que vous pouvez préciser pour le complexe sportif que tout le monde attend ?

**Monsieur le Maire :** mais pour le complexe sportif dans le tableau du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été dit et c'est ce qui a été exactement annoncé au SLOO, que pour l'instant on recentrait les investissements sur le COSEC et l'étude du COSEC est bien marqué dans les investissements prévus pour cette année pour savoir comment on va traiter ce gymnase qui on peut dire « prend l'eau ». Donc nous restons fidèles à ce que nous avons annoncé et notamment ce qui a été annoncé à l'Assemblée Générale du SLOO.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** d'abord une remarque qui est quand même liée à notre débat c'est sur l'horaire qui a changé au dernier moment, c'est assez fréquent, je veux bien que ça soit exceptionnel mais c'est souvent que les horaires et les dates changent, c'était prévu à 21h c'est passé à 20 h, c'est assez gênant. Sur l'ensemble, il s'agit d'un Débat d'Orientation Budgétaire et comme l'a dit Monsieur TENE il aurait fallu quand même avoir justement une vision du futur. Là il y a juste quelques chiffres, tout n'est pas complet. Si on va à la page 18, nous aussi nous nous sommes posés des questions sur ce qu'était le PRAC. Je suis quand même étonné que dans votre majorité des personnes qui avaient tant critiqué cet investissement, visiblement cela ne pose plus aucun problème ; ceci dit la politique c'est l'art de changer, c'est bien, alors qu'il y aurait besoin d'autres investissements, on en avait parlé au niveau sportif et je pense au Centre des Glycines qui lui aussi est en sale état. On est également très surpris et Monsieur TENE y a fait référence au niveau des estimations des besoins divers ; c'est une somme considérable, c'est plus d'1 million d'euros : est-ce que vous pouvez nous dire à quoi ça va être consacré ? C'est un Débat d'Orientation Budgétaire à quoi ça correspond.

**Monsieur Denis PERY :** au niveau des Services Techniques, il y aura des investissements aux alentours de 70 000 euros. Ensuite, il y a aura 80 000 euros de mise en accessibilité de la MJC et du citypark. Toutes ces données d'investissement vous seront présentées lors du Budget bien sûr. Au niveau de l'investissement, il y a déjà l'aménagement du lotissement communal à hauteur de 212 000 euros, auxquelles s'ajoutent 350 000 euros de prévision d'acquisitions foncières. Il y a la prévision du PUP Intermarché ; il y a le montant restant du PLU ; il y a le droit de tirage 2017 du CLECT ; il y a les

containers enterrés à hauteur de 35 000 euros ; il y a le remplacement des menuiseries de la Mairie à hauteur de 35 000 euros.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : donc c'est un peu plus d'1 million euros, il y a la somme de 350 000 euros qui a été dite et qui est importante pour les acquisitions foncières : est-ce que vous avez une idée de quelles acquisitions foncières vous voulez faire ? Merci.

**Monsieur le Maire** : à aujourd'hui non ; c'est une ligne qui est réservée pour saisir une opportunité si jamais il y en a une qui se produit sur la Commune. Donc c'est une ligne qui ne sera pas forcément jouée.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : il me semble qu'il y avait un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui avait dit de bien affecter à chaque dépense et de bien le relier à un projet. Ici on se trouve avec plus d'1 million d'euros d'estimation : ce n'est pas de la gestion correcte et saine. Ce n'est pas ce qu'avait recommandé la Chambre Régionale des Comptes. Plus d'1 million d'euros affecté comme ça on ne sait pas où on va, ça ne va pas du tout dans le bon sens !

**Monsieur le Maire** : Monsieur PERY a toutes les lignes mais on ne va pas les balayer ce soir ; elles seront bien entendu détaillées comme le demande la Chambre Régionale des Comptes dans le Budget dans 15 jours et sera également vu en Commission.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : je reste sur ce chapitre de discussion car j'aurai d'autres choses à dire, mais je profite quand même de l'éclaircissement de cette estimation de besoin d'investissement d'1 million : c'est quand même la somme la plus grosse du tableau, plan pluriannuel d'investissement. Je ne vais pas reprendre les propos de Nicolas REY-BETHBEDER qui sont tout à fait justifiés, mais on est quand même un peu dans le flou. Les containers enterrés que je sais c'est le Muretain Agglo qui va les financer...

**Monsieur le Maire** : pas en totalité.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : mais vous me donnez 35 000 euros, moi je les prends en totalité, ou il faut dire tout ou rien dire ! Donc je veux dire que ça n'a rien à voir là-dedans, y compris l'accessibilité handicapés, il y a une autre ligne budgétaire : alors écoutez vous êtes capables de nous dire dans le plan pluriannuel d'investissement, par exemple la mise en conformité électrique, certes c'est important mais vous êtes capables de faire une ligne pour 30 000 euros, mais vous n'êtes pas capables de détailler 1 million d'euros. Il y a quand même un décalage qui est gênant, d'abord pour la lecture et puis sur la fiabilité des chiffres et des orientations. Voilà ce que je voulais dire sur ce chapitre. Merci.

**Monsieur le Maire** : ces points-là seront vus lors du vote du Budget précisément, nous sommes encore une fois sur le débat d'orientation. Pour répondre à votre question de changement, effectivement nous avons changé de date, nous sommes passés du mardi au lundi, c'est vrai. Nous avons avancé les deux Conseils Municipaux à 20 heures pour justement se laisser du temps et ne pas finir à 23h, minuit, voire 1 h du matin. Donc les deux prochains Conseils Municipaux, enfin celui de ce soir et dans 15 jours seront à 20 heures.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : un Débat d'Orientation Budgétaire c'est aussi ce que l'on veut entendre ici autour de cette table, c'est la philosophie, mais la philosophie de projets pour demain, à moyen et à long terme. Donc effectivement toujours un Débat d'Orientation Budgétaire, se fait par une introduction qui est présente, sur laquelle je vais revenir, mais par contre il y a une absence totale de conclusion. Je trouve que c'est dommageable, car ça veut dire que soit il y a du flou, soit vous ne voulez pas le dire, en tout cas moi je constate qu'il n'y a pas de conclusion. Sur l'entrée en matière et sur l'introduction, je voudrais quand même préciser une chose : à Saint-Lys, ça va mieux qu'ailleurs, certes vous décrivez la conjoncture nationale, mais si vous revenez sur le prisme régional, donc sur la région Occitanie, moi je suis allé chercher les chiffres de la Banque de France. On ne peut pas trop les mettre en cause, ce ne sont pas des estimations mais des chiffres et je les ai eus il y a 15 jours, ils sont donc récents, il suffit de les demander pour les avoir. La croissance dans la région Occitanie pour l'année écoulée est de plus 6 %, donc elle est bien supérieure à la croissance nationale, bien supérieure à la région voisine la grande Aquitaine, donc prenons ce qui nous intéresse, elle est de plus 6 %. Alors évidemment ma réflexion est de dire Airbus là-dedans pèse beaucoup. Ben non ! Airbus pèse 15 % uniquement ! Et dans la région Occitanie, ce qui la booste au 6 %, ce sont ce que l'on appelle les services, c'est un grand chapitre, certes mais c'est ça. Donc ça c'est pour le contexte, il aurait été bon de le signaler. Après revenons à Saint-Lys, puisque l'on est parti de la région Occitanie. Force est de constater, même si vous connaissez comme moi Monsieur le Maire, des Communes qui ont notre taille, moi j'en connais, dans des régions différentes de la notre, qui ont la même population et je constate effectivement et même autour de Saint-Lys que certaines Communes sont impactées sur le budget, plus

que Saint-Lys. Et à ceci il y a deux raisons : on est une Commune dans la strate des Communes pauvres des Communes de 10 000 habitants, ce qui nous vaut une solidarité nationale, de tout temps, ça c'est vraiment quelque chose qui n'a pas changé, de tout temps on a bénéficié soit de solidarité urbaine, rurale ou de dotation nationale de péréquation. Donc effectivement on a une baisse du budget, enfin de la richesse des dotations qui est de 1,6 %. Franchement quand il y a des Communes qui sont à - 5 - 6 ou - 10, on ne devrait pas se plaindre ! Il y a un autre facteur qui fait qu'aussi on a de la ressource : celui-là il est à maîtriser avec prudence et je crois que là-dessus il faut faire très attention. J'attire l'attention sur le fait que l'on a des recettes de la fiscalité locale qui sont en augmentation et qui sont dues par le relèvement des bases, mais ça toutes les Communes de France et de Navarre en bénéficient mais aussi par l'augmentation de population. Nous sommes une Commune en constante progression de population, alors que d'autres Communes de 10 000 habitants, suivant les secteurs où elles sont, ont des baisses, voire au mieux de la stagnation. Nous, nous faisons partis des Communes qui augmentent. Alors là il faut faire attention car il y a deux écoles. Il y a ceux qui se satisfont de ça et qui disent que ce n'est pas la peine d'augmenter les impôts parce que finalement en faisant venir des nouveaux habitants, on a de la ressource, mais ça s'appelle la boule de neige c'est connu, il y a une Commune à côté qui l'a pratiqué et qui le pratique moins aujourd'hui, mais qui l'a pratiqué, c'est Fonsorbes. Ça veut dire qu'à un moment donné bien sûr on a chaque année de l'argent frais qui rentre par de nouveaux habitants qui payent leurs impôts et donc effectivement ça fait un apport d'argent frais. Sauf que ça ce n'est pas indéfini et que quand ça s'arrête du jour au lendemain, boum, il n'y a plus cette manne et on retombe dans une triste réalité, où là effectivement on se retrouve avec un budget en déséquilibre. La deuxième conséquence c'est que si on favorise trop l'appel d'habitation à Saint-Lys, et bien on aura Fonsorbes. Je crois que Fonsorbes est quand même un exemple au niveau national, sur ce qu'il ne faut pas faire en matière d'urbanisme et autres. Donc faisons attention à ça. Je vous invite à regarder sur l'historique, le décalage entre la population de Fonsorbes et de Saint-Lys, à quel moment il s'est produit et vous comprendrez. Donc effectivement aujourd'hui on rattrape ce retard, je ne voudrais pas qu'un jour on dépasse Fonsorbes, on a davantage de capacités que Fonsorbes au niveau foncier. Donc attention, il y a des signes d'alerte quand je vois que le PLU que vous allez adopter est le même que celui précédent et je ne vois pas le changement...

**Monsieur le Maire** : vous êtes hors sujet Monsieur LASSEUBE, donc revenons dans le sujet merci.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : d'accord alors je reviens dans le sujet. Il y a quelque chose qui revient, il y a un fil rouge dans votre présentation, c'est l'entretien courant du patrimoine. Il va être temps ! Et là je vais être très vigilant au niveau du Budget, enfin nous allons être très vigilants au niveau du Budget parce que là non seulement il y a un retard, mais il y a des urgences. Et là pas de cadeau, enfin pas de ma part, mais les Saint-Lysiens ne vous feront pas de cadeau, car ils vont vous rappeler à l'ordre. Parce qu'effectivement en 2016, on a vécu une année particulière, je le conçois, aujourd'hui vous êtes en place depuis plusieurs mois, normalement tout est calé et le Budget devrait être vraiment l'expression d'une volonté, alors vous, vous l'appelez le changement, moi je verrai ça sous l'œil comme de Saint-Thomas, moi je verrai ce qui est fait et ce qui n'est pas fait. La CRC aura un droit de regard sur le Budget de 2017 ; je vous engage à être clair sur les investissements qu'il y ait aussi une continuité. Une question : en 2015 il a été fait des acquisitions foncières, vous vous plaisez à dire à chaque fois ce sont des opportunités, très bien je n'ai pas à juger ! Je voudrais savoir ce que va devenir l'acquisition foncière d'une maison sur la route de Toulouse attenante au parking de l'école ; quelle va être le devenir de cette acquisition ? Certes il y a eu changement de municipalité mais enfin vous étiez 1<sup>er</sup> Adjoint, Adjoint à l'urbanisme, donc les municipalités se doivent aussi une certaine continuité. Vous c'est bien car vous connaissez ce qu'il se passait hier et vous êtes aujourd'hui aux affaires. Donc quel est le devenir de cette acquisition foncière ? L'autre acquisition foncière aussi que vous avez signée, courant 2016 ou 2015, avenue du Languedoc, le garage attenante au bâtiment HLM, donc voilà si c'était une opportunité, moi je veux bien mais quel est son devenir demain ou après-demain ? Et je pense que la CRC sera aussi attentive à la continuité ou à l'utilisation de l'argent public, autre que faire des acquisitions foncières. J'en profite au passage, c'est une question qui est posée en fin de séance, mais vous pourrez y répondre pendant la séance, il y a l'opportunité d'acquisition foncière de la maison FAUP. J'aimerais là-aussi que vous puissiez nous tenir au courant soit maintenant soit tout à l'heure. Je reviendrais à la fin avant le vote, moi je vous proposerai mes conclusions, les conclusions du groupe, car un débat d'orientation s'il n'y a pas de conclusion, d'accord on débat mais ce n'est pas prévoir l'avenir. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : concernant le devenir des acquisitions foncières pour l'instant ça reste des acquisitions foncières, comme font toutes les Collectivités qui ont des acquisitions foncières, qui ensuite font, lorsque le moment est venu, des projets en cohérence avec ce qu'elles ont à mener. Voilà ce que

j'ai à vous répondre sur ce point-là. Quant à l'acquisition FAUP, si vous le permettez, la question est prévue en Conseil Municipal donc nous en parlerons à la fin.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : donc tant que l'on est sur ce sujet-là, vos réponses ne me satisfont pas. Je doute qu'elles satisfassent la CRC. On n'investit pas 250 000 euros ou 300 000 euros dans un bien immobilier et quand il a été acquis quand même c'était pour poursuivre l'idée d'y installer sur cette assiette foncière, un complexe, des arts martiaux... c'était ça l'opportunité ; celle du garage, je ne sais pas, mais au moins celle-là était clair, ça été dit au SLOO. Si je ne m'abuse, comme le faisait remarquer un Président d'Association au SLOO sur deux représentants, il y en a deux que l'on connaissait déjà, sauf vous Monsieur le Maire, mais les deux autres étaient connus puisqu'ils siégeaient avant. Donc effectivement si demain ils apprennent que cette acquisition foncière, pour l'instant n'a pas d'orientation, c'est quand même inquiétant.

**Monsieur le Maire** : lors de l'Assemblée Générale du SLOO, il a été clairement dit aux participants que les capacités financières de la Commune ne permettaient pas de monter un nouveau gymnase et que l'on se recentrait sur l'utilisation du COSEC ; c'est clairement ce qui a été dit à l'Assemblée Générale du SLOO.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : je voudrais revenir justement puisqu'un Débat d'Orientation c'est aussi pour fixer l'orientation politique : sur le COSEC, on a 100 000 euros de frais d'étude : est-ce que vous pouvez me confirmer mais il n'y a pas eu déjà des études au COSEC ? Est-ce que l'on ne sait pas ce qu'il faut faire ? Est-ce que l'on a besoin de faire encore des études ?

**Monsieur le Maire** : vraisemblablement oui, même si ça peut paraître curieux, aujourd'hui nous n'avons pas d'étude formelle, comme sur d'autres bâtiments d'ailleurs, qui puissent nous permettre de dire que faut-il faire de ce bâtiment, qui aujourd'hui prend l'eau, devient inutilisable. On a donc une structure qui est près du collège, qui sert à beaucoup d'Associations, qui aujourd'hui devient inutilisable. Donc ça c'est une orientation politique, nous avons décidé de nous occuper de ce bâtiment-là en priorité.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : je ne mets pas ça en question, je me demandais s'il n'y avait pas eu déjà des études c'est tout, il me semblait qu'il y en avait eues. Autre chose : sur le PRAC, qui est devenu le Projet de Réhabilitation de l'Ancien Collège, qui était avant le Centre Plurifonctionnel, qui lui-même est né d'un ancien projet qui avait été abandonné, c'est la Maison des Associations, c'était la fameuse MACS, ici il y avait beaucoup de gens qui étaient contre : qu'est ce que ça va être ce PRAC, qu'est ce qu'il va y avoir dedans ? Qu'est-ce qu'il n'y aura pas ? Parce que l'on avait du temps de Monsieur TENE quelques orientations : là qu'est-ce qu'il va y avoir dedans ? Est-ce que vous pouvez nous dire un peu ? Ou vous ne savez pas encore là ce qu'il va y avoir dedans ? Merci.

**Madame Céline BRUNIERA** : ce projet concerne la rénovation d'un bâtiment communal de qualité qui constitue donc une richesse patrimoniale et historique. Les travaux projetés s'inscrivent dans une volonté de prioriser l'entretien du patrimoine de la ville. Pour ce qui est des fonctions de ce bâtiment après sa réhabilitation, il est prévu de répondre aux besoins des Associations, il est prévu de répondre aux besoins des Services de la Collectivité, comme le Centre Social et la Police Municipale ; il est prévu de répondre au projet culturel de Conservatoire du Patrimoine. Il restera ensuite des affectations à définir, elles seront étudiées en temps et heure en groupe de travail notamment avec les acteurs potentiels qui y seront accueillis. Ce projet porte sur la rénovation d'un bâtiment qui fait près de 1 000 m<sup>2</sup>, les coûts de cette réhabilitation ont été évalués par l'équipe de maîtrise d'œuvre missionnée.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : donc puisque l'on parle de patrimoine, le Centre des Glycines fait parti aussi du patrimoine et il n'y a rien de prévu dessus ! C'est ça ?

**Madame Céline BRUNIERA** : pour l'instant la priorité est donnée à l'ancien collège ou l'ancienne école Gravette : on ne peut pas tout traiter de front. Mais par ce projet, on répondra aux besoins des Associations qui sont actuellement aux Glycines par exemple. Nous prenons bien en compte les besoins associatifs que vous évoquez. Il n'est pas envisageable de rénover tous les bâtiments communaux à la fois, la priorité est donnée à celui-ci compte tenu de sa position géographique et de ses qualités architecturales.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : donc par rapport au projet d'avant, puisqu'il a connu de multiples évolutions, là il n'y aura pas l'épicerie sociale, puisque j'ai cru comprendre que ça serait maintenu, vous avez déjà prévu où...

**Monsieur le Maire** : je crois que j'ai répondu très clairement à cette question au dernier Conseil Municipal, visiblement tout le monde n'a pas entendu la même chose autour de la table d'ailleurs. ~~qu'il~~ n'y aura pas de projet d'épicerie sociale dans ce bâtiment.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : oui mais où c'est ça ma question ! Vous savez où ?

**Monsieur le Maire** : pour l'instant on parle de ce bâtiment on ne parle pas de projet d'épicerie sociale.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : on est dans un Débat d'Orientation Budgétaire, on peut vous demander quand même...

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas de projet d'épicerie sociale. Est-ce que vous avez besoin que je sois plus clair que ça encore ?

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : je pose la question comme ça elle sera au compte-rendu : est-ce qu'il y a sur Saint-Lys, un projet d'épicerie sociale ? Oui ou non ?

**Monsieur le Maire** : je vais vous répondre, mais je ne sais pas comment le dire Monsieur LASSEUBE, là franchement je ne sais plus. Il n'y a pas de projet d'épicerie sociale sur Saint-Lys, donc la réponse est non ! Faut-il être plus clair que ça ? Quand on connaît les contraintes et les soucis de gestion d'une épicerie sociale, ce n'est pas à l'ordre du jour à Saint-Lys. Il y en a une à Fonsorbes, autant travailler ce partenariat, si nécessaire ; il n'y a pas de projet d'épicerie sociale prévu à Saint-Lys. Est-ce que vous l'aurez bien marqué au compte-rendu, vous le notez bien Mesdames, s'il vous plaît, que ce soit bien écrit : « il n'y a pas de projet d'épicerie sociale sur la Commune de Saint-Lys ». Je vous en remercie.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : merci parce que là c'est clair, car la dernière fois effectivement on demandait et c'était dans le cadre du PRAC, vous aviez dit non pas là : donc ça pouvait laisser supposer, ailleurs ! Donc on prend acte, c'est bien et merci au passage. Sur le PRAC, j'espère que cette fois-ci le projet ne fera pas « patatrac » parce que ça commence à bien faire ; entre la MAC, le CPF, maintenant le PRAC, je crois qu'à un moment donné ce qui a pénalisé fortement la Commune de Saint-Lys depuis quelques années, c'est le manque de réalisation et trop d'études tuent les réalisations. Je partage, mais pas totalement, le fait que votre seule action pour 2017 en terme d'équipement soit l'ixième étude de notre vieux COSEC, que vous avez décrit parfaitement et dont je partage le descriptif ; sauf que l'étude on connaît le résultat, c'est-à-dire que si on se lance sur une rénovation ça coûtera excessivement cher parce qu'il faut tout reprendre, ça on le sait. On verra les conclusions. Donc effectivement il n'est pas question de raser le COSEC ; il est question d'y assurer un entretien à minima en attendant que l'on ait autre chose, mais « ce » autre chose on sait qu'il faut 3 ans pour le réaliser et si on ne s'y met pas cette année, dans la réflexion, mais ça ne me fait pas rigoler...

**Monsieur le Maire** : moi non plus Monsieur LASSEUBE.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : ça veut dire que 3 ans, vous le savez comme moi, si on ne commence pas cette année, et ben voilà c'est dans 4 ans. Il faudra le dire aux Associations que cette année 2017, on se contente de lancer une étude, mais par contre la réflexion du neuf, d'ailleurs on a moins besoin d'éléments pour faire du neuf, parce qu'il y a des exemples autour de nous, donc on peut aller les chercher. Moi j'aurais voulu quand même que vous consacriez, il ne s'agit pas d'une enveloppe d'ailleurs, au moins de l'énergie, et y compris autour de cette table et nous compris la minorité, pour effectivement avoir une mise en route de quelque chose de neuf, car autrement on repousse l'échéance d'une année de plus et ça ce n'est pas trop soutenable pour les Saint-Lysiens. Je reviens sur le PRAC : il y a eu juste des détails à affiner. C'est ce que je viens d'entendre et que j'ai bien enregistré. Effectivement s'il y a des détails à affiner je me demande à quoi on sert, à quoi servent les Saint-Lysiens, parce que jusqu'à présent on ne nous a pas présenté le PRAC, ni en séance publique, ni en séance de Commissions. On ne savait même pas ce que c'était, car vous auriez pu dire à quoi correspondant l'abréviation. Bref je suis un peu étonné, on nous informera peut-être avant un vote des détails à affiner. Je regrette sur un investissement aussi important, jamais à Saint-Lys on a fait l'impasse d'une présentation ! Au moins d'une présentation. Merci.

**Monsieur le Maire** : comme l'a dit Madame BRUNIERA, il va y avoir un groupe de travail, justement pour travailler sur ce bâtiment.

**Madame Céline BRUNIERA** : il y aura un groupe de travail. Cela n'a pas encore été fait, dans l'immédiat ce qui est à valider c'est le maintien ou pas de cet investissement ? Sa pertinence, son caractère prioritaire, la capacité de la Commune à porter son financement ? Il n'y avait pas de raison à priori de vous consulter avant de porter cette décision avec l'ensemble de l'équipe majoritaire. Pour la suite, dans le cadre du groupe de travail et des commissions, il y aura comme il y a en déjà eu une concertation et les minorités seront, comme elles l'ont toujours été, associées à la construction du projet.

**Monsieur le Maire** : j'ajouterai également une question : ne pensez-vous pas que si on commence à financer un nouvel équipement sportif, la réhabilitation des glycines, la réhabilitation de l'ancienne école Gravette, la Cour des Comptes ne va pas nous retoquer sur notre budget, Monsieur LASSEUBE ? Donc à un moment donné, nous avons fait le choix effectivement de recentrer les investissements et il n'y a pas que le seul projet de réhabilitation de l'ancienne école Gravette, il y a quand même la mise en accessibilité d'un certain nombre de bâtiments, qui elle, est prévue sur 9 ans. Il y a quand même une étude qui est prévue sur la salle de la Gravette, car justement ça fait des années que l'été elle est difficilement utilisable par fortes chaleurs ; il y a également une étude qui va être menée sur les tribunes du rugby pour là-aussi savoir ce qui est envisageable exactement, précisément ? Donc tout cela ce sont bien les projets de cette année et comme vous l'avez dit, le travail commence là. C'est-à-dire que ça va nous permettre de poser les bases pour savoir si une fois les études faites sur le COSEC et bien dès l'année prochaine j'espère que nous pourrions lancer des commencements de travaux, j'espère vraiment ! C'est le but d'attaquer cela par tranche, d'avancer et de le l'entreprendre comme vous l'avez dit dès maintenant !

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : c'est ça que l'on demandait depuis le début, on demandait et vous l'avez dit enfin, où vous voulez aller ! Quels sont vos priorités, on a bien compris que le PRAC est une priorité, ce n'était pas la notre, ce n'est pas nouveau, ce n'était pas la priorité aussi de certains qui étaient dans votre majorité, ils ont changé d'idées, très bien, maintenant on y voit plus clair. Merci.

**Monsieur le Maire** : c'est l'objet d'un débat tel que celui-ci. ?

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : en l'absence de conclusion, moi je vous en propose une. Chers collègues Elus, le Débat d'Orientation Budgétaire devait être le moment où nous devrions répondre aux attentes des Saint-Lysiens, en tenant compte bien sûr de nos possibilités financières. Quels sont les objectifs à courts, moyens et longs termes ? D'une part les projets, d'après moi, doivent veiller à ce que la spécificité de notre Commune rurbaïne soit respectée. Autrement dit pour être dans un langage plus populaire et compréhensible, que Saint-Lys soit une ville à la campagne, une ville dans une trame verte, une ville où il fait bon vivre. Pour cela privilégier la solidarité, le bien vivre en harmonie. L'un des piliers communal est l'école. Sur ce plan, je pense qu'aujourd'hui le secteur est pourvu et qu'il faut porter nos efforts sur des équipements, demandés par les familles en d'autres termes, qui tiennent compte des temps de loisirs, des temps de détente, des temps d'accès aux sports et à la culture. Depuis des années la Coulée Verte est délaissée : pas d'extension, pire le saccage de la Coulée Verte du Gzailla et à terme le lac des pêcheurs sera sorti de son milieu sauvage préservé jusqu'ici. Je pense qu'il faut marquer un coup d'arrêt à la course à la construction, je l'ai dit tout à l'heure. Saint-Lys ressemble de plus en plus à Fonsorbes me disent les Saint-Lysiens, ce n'est pas ma parole, c'est celle des Saint-Lysiens et les orientations du PLU si elles ne sont pas révisées vont dans ce sens ! Il faut porter nos efforts dans les années à venir, me semble-t-il, sur le renforcement des équipements sportifs et culturels. Il y a des manques qui deviennent urgent : le Conservatoire du Patrimoine, il y a quand même quelque chose qui manque aussi...

**Monsieur le Maire** : si ça été dit Monsieur LASSEUBE.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : dans le Conservatoire du Patrimoine il manque quelque chose dont vous n'avez pas parlé, c'est un espace dédié à accueillir des expositions temporaires, des manifestations temporaires...

**Monsieur le Maire** : ce qui fera l'objet du débat du groupe de travail.

**Madame Céline BRUNIERA** : dans le projet d'origine, il y a une salle d'exposition temporaire, vous connaissez le projet d'origine...

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : ah parce que l'on est toujours sur le projet d'origine Madame BRUNIERA ? Je croyais que vous l'aviez modifié ? A très bien, très bonne révélation, on est toujours sur le même projet d'origine !

**Monsieur le Maire** : s'il vous plaît Monsieur LASSEUBE, on écoute Madame BRUNIERA.

**Madame Céline BRUNIERA** : Il s'agit d'une réhabilitation, oui, nous sommes bien dans le projet d'origine de réhabiliter ce bâtiment, c'est ce que je vous ai déjà dit, il y a des priorités qui ont été maintenues, la réponse aux réels besoins de salles associatives, la réponse aux services municipaux et la réponse au Conservatoire du Patrimoine associé à une salle d'exposition temporaire.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : je poursuis merci de ces précisions. Il y a un flagrant manque d'entretien des installations existantes au Centre Culturel des Glycines. Quand même vu l'état dans lequel on met à disposition de nos Saint-Lysiens les salles de réunion, pour les fréquenter assez souvent

pour ma part, dans divers Associations : entre le mobilier, les chaises d'ailleurs vous pouvez les remplacer elles sont toutes trouées, le chauffage qui sont des grille-pains, plus de volet, à la limite ce n'est pas grave on en n'a pas besoin, les menuiseries commencent à tomber, les WC qui sont impraticables en bas, des carreaux cassés qui ne sont pas remplacés ou des tuiles du toit que je vois glisser qui ne sont pas remontées, je veux dire que ça ce n'est pas de l'investissement mais de l'entretien courant qui peut être fait d'ailleurs par nos Services Techniques. D'ailleurs en travaux de régie là-aussi vous avez dit dans un précédent Conseil Municipal que les travaux en régie seraient de nouveau à l'ordre du jour. En voilà un qui pourrait être fait. Il ne s'agit pas d'une réfection totale du Centre des Glycines, mais « non d'un chien » que l'on sorte un peu de l'insalubrité dans lequel ce centre plonge. Sur le côté sportif, j'ai fait le côté culturel, je vais vous faire le côté sportif : là les attentes sont grandes et les acteurs bénévoles sont aujourd'hui désespérés et je ne rigole pas en disant ça, ils sont désespérés. Il y a déjà des prises de décisions, certains ont déjà quitté la Commune, ils n'y mettront plus les pieds et ce n'est pas satisfaisant. Aujourd'hui quand on regarde l'effectif du SLOO, on constate quoi ? Que la population de Saint-Lys augmente, que l'effectif global du SLOO, alors je ne vais pas dire qu'il baisse, je vais dire qu'il stagne, comme ça tout le monde sera d'accord et on ne pourra pas me le contester. Mais un effectif qui stagne, on peut se poser la question pourquoi ? Je suis allé voir, il stagne parce que les installations sont saturées...

**Monsieur le Maire** : celui des écoles stagne aussi Monsieur LASSEUBE.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : non non non...

**Monsieur le Maire** : si l'effectif des écoles stagne aussi. C'est quand même cette population-là que l'on retrouve au SLOO normalement.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : et la population du Canton qui vient au SLOO vous l'avez chiffrée ? Moi je l'ai fait : donc cette population est en plus de l'effectif qui stagne aux écoles, mais celui-là est en progression. Donc aujourd'hui on a des installations qui sont saturées, il y a des inscriptions qui ne se prennent pas parce qu'ils sont à saturation. S'ajoute à ça la vétusté d'un bon nombre d'installations, d'entretien courant, il ne s'agit pas de dépenser, on n'est pas dans de grandes sommes. Donc effectivement là-dessus il y a quand même de l'inquiétude, elle y était déjà dans la réalité. A court terme et moyen terme, je pense que l'on perd 1 an de plus, car l'étude de réfection du COSEC ne devrait pas bloquer une réflexion sur un équipement neuf. Là-dessus je pourrai vous dire que la mandature 2008-2014, c'est un constat ce ne sont pas des accusations, et celle de 2014 jusqu'à aujourd'hui, sont les deux seules mandatures, j'ai repris le tableau des réalisations à Saint-Lys en terme sportif depuis 1960, c'est-à-dire depuis le début du mandat de Pierre VERDIER, pour faire simple. Depuis à chaque mandature, il y a eu des installations neuves qui se sont ajoutées aux existantes et effectivement aujourd'hui on a un retard et je vous engage vraiment à combler ce retard de façon efficace, car il y en a marre d'être trimbalé par les études, les Saint-Lysiens et les acteurs de la vie associative en ont un peu marre. Quand on voit par exemple la MAC, transformée en Centre Plurifonctionnel, transformé en PRAC, aujourd'hui c'est quoi ? Aujourd'hui c'est près de 500 000 euros d'étude, dont effectivement le Centre Plurifonctionnel c'est 70 000 euros qui s'ajoutent aux 350 000 euros et donc vous voyez quand même que l'on a près de 500 000 euros, j'ajoute y compris l'achat immobilier de la maison dans les 500 000 euros qui aujourd'hui n'a pas de suite ! Elle en aura une mais si c'est pour attendre deux ans, ce n'était pas la peine d'acheter une maison : à 250 000 euros pour au final la démolir, avec bien sûr la démolition, l'amiante on en aurait pour en tout 350 000 euros tout ça pour avoir un terrain nu alors que Saint-Lys dispose d'une réserve foncière communale, une des plus importantes de tout le secteur, merci aux prédécesseurs, qui s'appelaient Jacques TROYES et Pierre VERDIER. Alors évidemment ce que je constate dans ce débat et en conclusion, c'est finalement un budget d'étude et de rumeurs et là je voulais vous en faire part Monsieur le Maire, car autant je n'accorde aucune valeur aux rumeurs, mais quand elles ne sont pas démenties, là je commence à me poser des questions. Je vais le lire en vrac : la rumeur sur la vente du stade d'honneur du rugby, la vente du Centre des Glycines. Je suis sérieux ! Vous faites ce que vous voulez mais ce sont mes dires. Je pense après une période où effectivement il y avait un peu de surenchère sur les projets, on est de nouveau dans une période d'interrogation. On est dans une période, Monsieur le Maire me semble t'il, au vu de ce que vous proposez dans une période de non choix de non décision...

**Monsieur le Maire** : vous donnez votre conclusion Monsieur LASSEUBE, s'il vous plaît.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : vous permettez c'est le débat. C'est une période d'incertitude et effectivement il ne faut pas qu'elle se prolonge, parce que cela apporte du discrédit à votre municipalité, mais c'est du discrédit sur la Commune aussi de Saint-Lys, sur toute la Commune. Je voudrais dire pour appuyer des exemples, quand je dis que le quotidien n'est pas assuré, regardez l'église : les problèmes de nettoyage courant de l'église ne sont toujours pas faits !

**Monsieur le Maire** : nous sommes sur un Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur LASSEUBE.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : justement ça c'était l'exemple, alors quand les toits de l'église ne sont pas nettoyés, vu dans quel état où ils sont, que les tuiles ont glissé, qui sont visibles d'ici ne sont même pas remontées, ça je veux dire que c'est aussi dans le Débat d'Orientation Budgétaire et en plus ça coûte, bien sûr tout coûte, mais ce n'est pas ce qui coûte le plus cher. Quant au centre ville, rien sur la réfection du centre ville : quand même, depuis 2006, les derniers travaux de la dernière tranche de rénovation du centre ville, rien et aujourd'hui rien ! Les réflexions il y en a eues, vous en lancerez une énième sur ce qu'il reste d'aménagement, de réhabilitation entre l'avenue de Toulouse, la place de la Liberté et le secteur de la Gravette. Je pense que là-aussi il y a un immobilisme réel visible et là je regrette mais il va falloir que votre Municipalité soit vite au rendez-vous. Donc en conclusion car ça je vous l'ai déjà dit...

**Monsieur le Maire** : merci.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : Mesdames et Messieurs de l'équipe majoritaire, qu'attendez-vous pour sortir notre Commune de sa léthargie ? De son sommeil ? De cette cité dortoir dans laquelle elle sombre. Il ne faut pas rigoler...

**Monsieur le Maire** : je ne rigole pas Monsieur LASSEUBE.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : si vous avez un sourire.

**Monsieur le Maire** : non non je ne rigole pas Monsieur LASSEUBE.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : donc je vais vous dire même le budget, je vous prends un exemple...

**Monsieur le Maire** : faites votre conclusion s'il vous plaît.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : on a commencé à 20 h, on peut se permettre d'avoir un débat, vous l'avez-vous-même signalé...

**Monsieur le Maire** : mais là on n'est plus dans le débat Monsieur LASSEUBE, donc faites votre conclusion.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : alors je vais vous dire quand même que le budget des achats des livres à la bibliothèque, en 2008, il était à peu près entre 22 000 et 25 000 euros et pour cette année il est prévu à 5 000 euros ! Alors là je termine réellement mon propos et je vous livre une réflexion, elle n'est pas de Patrick LASSEUBE mais de Wiston CHURCHILL. On lui a demandé de couper dans le budget de la culture pour l'effort de guerre, vous savez ce qu'il a répondu et moi je pense la même chose ! Alors pourquoi nous battons nous ? Merci.

**Monsieur le Maire** : écoutez Monsieur LASSEUBE, je pense que votre conclusion aurait été remarquable dans le cadre d'un Conseil Municipal orienté sur le PLU, pour donner les grandes orientations, mais en aucun cas dans le cadre d'un Débat d'Orientation Budgétaire, de mon point de vue. Nous, nous avons souhaité recentrer les investissements, nous sommes conformes à nos engagements de campagne, nous avons énoncé ces priorités-là et elles sont aujourd'hui travaillées et nous continuons. Quant aux rumeurs qui peuvent courir sur Saint-Lys, alors des rumeurs moi j'en entends tous les jours sur des sujets divers et variés, on ne les compte plus, donc on ne peut pas empêcher quiconque de parler et surtout d'affirmer avoir la bonne réponse.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : j'ai oublié de vous dire à tous, chers collègues, que si Catherine RENAUX n'est pas là, c'est qu'elle a eu un accident, elle s'est fracturée un os du bassin et c'est pour cette raison qu'elle ne peut pas être là. Bien sûr elle regrette beaucoup de ne pas être présente, elle aurait apporté elle-aussi la pierre à cette construction. Merci.

**Monsieur le Maire** : et j'en profite pour excuser du coup Monsieur LARRIEU, qui a également quelques petits problèmes de santé, qui en tant qu'adjoint aux finances n'était pas là pour présenter ce document ce soir.

En vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux Elus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

Le Conseil Municipal **PREND** acte de la présentation des orientations budgétaires pour 2017.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

## **17 x 19 Institution et Vie Politique – Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale - Modalités de dissolution du SIVOM du Canton de Saint-Lys**

**Monsieur Jacques TENE** : je suppose qu'au préalable au Conseil Municipal, il y a eu une délibération au sein du SIVOM.

**Monsieur le Maire** : absolument.

**Monsieur Jacques TENE** : vous pouvez nous en faire part s'il vous plaît ?

**Monsieur Jean-François SUTRA** : comme il est dit dans le préalable : «Vu la délibération du SIVOM n°17/04 en date du 09 mars 2017 ». Je ne vais peut-être pas repasser l'immobilier...

**Monsieur Jacques TENE** : non mais c'est le positionnement de la Commune sur la présentation du vote.

**Monsieur le Maire** : il a été voté une délibération en Conseil Syndical du SIVOM, qui a voté un certain taux de répartition mentionné dans la note de synthèse, au transfert des résultats, qui donnent pour la Commune de Bragayrac 0,42 %, pour la Commune de Fonsorbes 63,24 %, pour la Commune Fontenilles 16,96 % et pour la Commune de Saint-Lys 19,38 %. Saint-Lys a voté contre cette répartition. Ce soir, nous actons la délibération de répartition de dissolution du SIVOM, contre laquelle nous sommes contre ces pourcentages de répartition ; c'est pour ça que nous proposons ce mode de calcul, qui est notifié dans la délibération, de façon à ce que soit le Préfet qui tranche.

**Monsieur Jacques TENE** : j'avais noté une discordance par rapport à l'information que j'avais concernant le SIVOM et la présentation là ce soir. Juste pour dire quand même qu'elle se rapproche grandement à l'époque où j'étais au SIVOM, de ce qui a été initialement proposé avec une tendance et un soutien de Bragayrac entre autre et aussi de Fontenilles, mais j'ai vu que dans le rapport Fontenilles avait voté pour la situation, pas celle que vous avez présentée, mais celle présentée dans le cadre du SIVOM.

**Monsieur le Maire** : absolument.

**Monsieur Jacques TENE** : en ce qui concerne notre groupe, si la proposition du SIVOM avait été maintenue, on aurait voté contre ; dans ce cadre-là, ça va dans le sens des négociations antérieures, nous voterons pour.

**Monsieur Jean-François SUTRA** : excusez-moi Monsieur TENE je vais quand même rappeler la délibération du 08 novembre 2011, où étaient présents et où ont voté à l'unanimité Monsieur TENE et Monsieur BARTHE pour une répartition aux pourcentages, tels qu'ils étaient indiqués dans la note de synthèse. Je peux tout lire si vous voulez.

**Monsieur Jacques TENE** : vous pouvez tout lire Monsieur SUTRA et je connais votre habitude assez acide de présenter les choses. Mais juste quand même une petite précision : étant donné que la clé de répartition était en lien avec les compétences partagés, là aujourd'hui tel que cela a été présenté ce soir, il n'y a aucune Commune qui a les compétences et les critères, c'étaient les critères population et compétence. Au moment où le SIVOM est dissout, il n'y a plus que le critère population, donc seul ce critère population peut faire effet. C'était comme ça en 2011, mais j'ai toujours défendu le fait et on en avait déjà discuté à l'époque, puisque j'avais interpellé Monsieur Patrick LASSEUBE, sur le fait de lui demander comment on avait quitté le SIVOM. De part le fait que l'on avait quitté le SIVOM, on va dire sans rien, il était important qu'il y ait un juste retour des choses. Je ne sais pas si ceux qui étaient là se souviennent de ce débat mais je voudrais quand même le rappeler. Merci.

Conformément au dernier alinéa de l'article 40 I de la loi Notre, le Syndicat doit être liquidé dans le respect des articles L5211-25-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal doit délibérer sur les modalités financières et patrimoniales de cette dissolution.

Il est rappelé que le SIVOM n'a plus de personnel et qu'il n'y a ni emprunt en cours, ni subvention à partager.

Il est proposé le partage suivant :

### **A – Application du 1° de l'article L5211-25-1 du CGCT**

Toutes les compétences ayant été reprises par les Communes membres au fil des années, il n'y a plus rien à restituer au titre de cet article.

### **B – Application du 2° de l'article L5211-25-1 du CGCT**

En application du 2° de l'article L 5211-25-1 du CGCT, il convient d'effectuer un partage pour les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés par le SIVOM.

1. **Bien immeuble :**

La Maison du Canton a été vendue le 26 octobre 2016 à la Caisse d'Épargne pour un montant de 340 000 €.

2. **Biens mobiliers**

Les biens mobiliers de la Maison du Canton ont été répartis de la façon suivante :

➤ **Commune de Bragayrac :**

MOBILIER	DIMENSIONS	NOMBRE	INVENTAIRE
<b>CHAISE DE BUREAU</b>			
		1	
<b>ARMOIRES</b>			
	120 X 45 X 198	1	
<b>MEUBLES RANGEMENT</b>			
2 portes	88 X 46 X 112	1	
2 tiroirs + 1 porte	108 X 30 X 72	1	
<b>TABLEAUX LIEGE</b>			
	120 X 90	1	
<b>DIVERS</b>			
Extincteurs		2	
Armoire à pharmacie		1	
Etagères archives		126 ml	
fournitures de bureau			
Repose-pieds		1	
CLIMATISATION (compte 2188)		2	2000/47BIS VNC 0 €

➤ **Commune de Fonsorbes :**

MOBILIER	DIMENSIONS	NOMBRE	INVENTAIRE
<b>CONCESSIONS NUMERISATION</b>			
Licence Max GF et GP (compte 2051)			2007/05 VNC 0 €
Licence suppl Max GF et GP (compte 2051)			2008/13-205 VNC 0 €
Licence SOLON suivi fin (compte 2051)			2008/14-205 VNC 0 €
Adobe créative suite 4 (compte 2051)			2009/22 VNC 0 €
Numérisation registre (compte 2051)			2012/49 VNC 515.91 €
Logiciel Max paye (compte 2051)			2013/51 VNC 1881.48 €
Numérisation (compte 2088)			2007/18BIS VNC 0 €
<b>BUREAUX</b>			
	80 X 160 X 74	1	
<b>CAISSONS</b>			
2 Tiroirs - dossiers suspendus	42 X 53 X 50	1	
<b>CHAISES</b>			
De bureau		3	
De réunion		18	
<b>ARMOIRES</b>			
	90 X 43 X 100	1	
	120 X 45 X 198	1	

<b>MEUBLES RANGEMENT</b>			
2 portes	84 X 42 X 36	3	
portes coulissantes	84 X 42 X 36	1	
2 portes	88 X 46 X 112	1	
	76 X 30 X 109	1	
<b>ETAGERES</b>			
	93 X 78 X 50	2	
	75 X 52 X 80	1	
	37 X 30 X 110	1	
	107 X 30 X 110	1	
colonne 10 tiroirs	43 X 30 X 198	1	
<b>TABLES REUNION NOIRES</b>			
	120 X 80 X 74	1	
	180 X 80 X 74	2	
Table basse	50 X 50	1	
<b>PORTE-MANTEAUX</b>			
		2	
<b>TABLEAUX LIEGE</b>			
	120 X 90	2	
	60 X 80	1	
	40 X 50	1	
	40 X 60	1	
<b>ORDINATEURS</b>			
Sauvegarde du serveur (compte 2183)		1	2012/45 VNC 196.82 €
3 PC Bureauitiques (compte 2183)		3	2014/03 VNC 1 669.36 €
<b>DIVERS</b>			
Destructeur papier		1	
Armoire à clés	40 X 40	1	
Etagères archives		1	
Ventilateur		1	
meuble cuisine		1	
frigo top		1	
micro-ondes		1	
porte parapluie		2	
portant cintres		1	
Repose-pieds		2	

➤ **Commune de Fontenilles :**

<b>MOBILIER</b>	<b>DIMENSIONS</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>INVENTAIRE</b>
<b>BUREAUX</b>			
	80 X 120 X 74	2	
	80 X 160 X 74	1	
	80 X 140 X 74		
	80 X 80 X 74	1	
<b>CHAISES</b>			
De Bureau		3	
De Réunion		11	
<b>ARMOIRES</b>			
	102 X 50 X 186	1	
	80 X 50 X 180	1	
<b>MEUBLES RANGEMENT</b>			
2 portes	88 X 46 X 112	2	
<b>ETAGERES</b>			

colonne 4 tiroirs	40 X 40 X 125	1	
<b>TABLES REUNION NOIRES</b>			
	120 X 80 X 74	2	
	180 X 80 X 74	2	
Tables angle	80 X 80 X 74	4	
<b>PORTE-MANTEAUX</b>			
		1	
<b>TABLEAUX LIEGE</b>			
	120 X 90	1	
	60 X 100 m	1	
	50 X 200	1	
<b>ORDINATEURS</b>			
XP (compte 2183)		1	2006/33 VNC 0 €
Ordinateur portable (compte 2183)		1	
<b>TELEPHONES</b>			
Standard téléphonique (compte 2188)		1	2005/56 VNC 0 €
Téléphone fil (compte 2188)		7	
<b>DIVERS</b>			
Extincteurs		2	
Armoire à clés	60 X 40	1	
Massicot petit format		1	
Relieuse		1	
Paperboard		1	
Poubelles		3	
Repose-pieds		2	
Fournitures de bureau			

➤ **Commune de Saint-Lys :**

<b>MOBILIER</b>	<b>DIMENSIONS</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>INVENTAIRE</b>
<b>BUREAU</b>			
Ensemble de bureau	80 X 80 X 74		
	80 X 140 X 74		
	80 X 80 X 74		
	80 X 140 X 74		
<b>CAISSON</b>			
2 Tiroirs - dossiers suspendus	42 X 53 X 50	1	
2 tiroirs	73 X 43 X 57		
<b>ARMOIRE</b>			
	90 X 43 X 100		
	120 X 45 X 198		
<b>MEUBLE RANGEMENT</b>			
portes coulissantes	84 X 42 X 36		
<b>TABLE REUNION</b>			
	180 X 80 X 74		
<b>TABLEAU LIEGE</b>			
	120 X 90		
<b>TABLEAU MAGNETIQUE</b>			
	120 X 90	2	
<b>ORDINATEUR</b>			
HP Windows 8 (compte 2183)		1	2009/05 VNC 0 €
WINDOWS Vista (compte 2183)		1	

DIVERS		
Extincteurs		2
Poubelles		3
Repose-pieds		1

### Les archives :

Les archives concernant les Communes ont été restituées aux Communes (bâtiments situés sur la Commune et dossiers des agents).

Les archives définitives du SIVOM sont conservées aux archives communales de Fonsorbes ainsi que les archives éliminables à terme.

### 3. Contrats

Les contrats suivants sont transférés à la Commune de Fonsorbes :

- Location du photocopieur : GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE, racheté par l'entreprise CM-CIC LEASING SOLUTIONS
- Maintenance du photocopieur : IXEO

### C – Transfert des résultats

Le déficit de fonctionnement s'élève au montant de 26 936,31 euros.

L'excédent d'investissement s'élève au montant de 444 702,52 euros, se décomposant en 340 000 euros correspondant à la vente de la Maison du Canton et 104 702,52 euros correspondant au reste d'investissement divers.

### REPARTITION des ACTIFS et du PASSIF du SIVOM du Canton de Saint-Lys

Le règlement intérieur de juillet 1995 énonce :

Chapitre 8 : dispositions financières

Paragraphe 1 : définition des clefs de répartition par sections

Article 48

Section Administration Générale

La contribution des Communes aux dépenses d'administration générale est fixée proportionnellement au nombre d'habitants et au nombre de sections auxquelles elles adhèrent.

Section Infrastructures et Equipements

Les dépenses liées aux équipements pour lesquels toutes les Communes adhèrent sont réparties au prorata de la population (extension de la gendarmerie, Maison du Canton,...)

### MAISON DU CANTON

#### Populations légales communales

\* Population sans double-compte : personnes vivant à titre permanent sur la Commune

Source : Insee, recensement de la population 1990

Source : Insee, recensement de la population 2014 applicable au 1/01/2017

#### ACHAT

Montant de l'achat : 460 000 francs

70 127 euros actualisés le 13 octobre 1995

Communes	INSEE		Délibération 00/07/1995	Montant euros 1995
	Population 1995	1995 %		
Saint-Lys	4 565	30,48	30,48	21 371,90 €
Fonsorbes	4 252	28,39	28,39	19 906,54 €
Fontenilles	2 262	15,10	15,10	10 589,98 €
Sainte-Foy-de-Peyrolières	1 221	8,15	8,15	5 716,34 €
Lamasquère	715	4,77	4,77	3 347,41 €
Bonrepos-sur-Aussonnelle	510	3,40	3,40	2 387,66 €
Saiguède	445	2,97	2,97	2 083,35 €
Saint-Thomas	362	2,42	2,42	1 694,77 €

Cambernard	308	2,06	2,06	1 441,96 €
<b>Bragayrac</b>	<b>197</b>	<b>1,32</b>	<b>1,32</b>	<b>922,29 €</b>
Empeaux	142	0,95	0,95	664,80 €
Total	14 979	100,00	100	70 127,00 €
				<b>52 790,71 €</b>

## VENTE

suivant population au 01/01/2017

	vente 2016	achat 1995 euros 1995	différence
montant de la vente : 340 000 euros	340000,00	52790,71	287209,29

## INSEE

	Population Nbre Hab	2017 %	% Population 01/01/2017	Montant euros
St-Lys	9067	34,23	34,23	98 302,32 €
Fonsorbes	11743	44,33	44,33	127 314,89 €
Fontenilles	5368	20,26	20,26	58 198,61 €
Bragayrac	313	1,18	1,18	3 393,47 €
Total	26491	100,00	100	287 209,29 €

## REPARTITION MDC

	achat 1995	différence	TOTAL
St-Lys	21 371,90 €	98 302,32 €	<b>119 674,22 €</b>
Fonsorbes	19 906,54 €	127 314,89 €	<b>147 221,42 €</b>
Fontenilles	10 589,98 €	58 198,61 €	<b>68 788,59 €</b>
Bragayrac	922,29 €	3 393,47 €	<b>4 315,77 €</b>
	52 790,71 €	287 209,29 €	340 000,00 €

## REPARTITION des Sections de Fonctionnement et Investissement Hors Maison Du Canton

Répartition du déficit de fonctionnement à la délibération de 08 Novembre 2011

St-Lys	-26 936,31 €	15,17	-4 086,24 €
Fonsorbes	-26 936,31 €	68,69	-18 502,55 €
Fontenilles	-26 936,31 €	15,92	-4 288,26 €
Bragayrac	-26 936,31 €	0,22	-59,26 €
		100,00	-26 936,31 €

Répartition du reste en investissement à la délibération de 08 Novembre 2011

St-Lys	104 702,52 €	15,17	15 883,37 €
Fonsorbes	104 702,52 €	68,69	71 920,16 €
Fontenilles	104 702,52 €	15,92	16 668,64 €
Bragayrac	104 702,52 €	0,22	230,35 €
		100,00	104 702,52 €

## REPARTITION TOTALE

	Fonctionnement	Investissement	MDC	Total	%
St-Lys	-4 086,24 €	15 883,37 €	119 674,22 €	<b>131 471,35 €</b>	<b>31,47</b>
Fonsorbes	-18 502,55 €	71 920,16 €	147 221,42 €	<b>200 639,03 €</b>	<b>48,03</b>
Fontenilles	-4 288,26 €	16 668,64 €	68 788,59 €	<b>81 168,97 €</b>	<b>19,43</b>
Bragayrac	-59,26 €	230,35 €	4 315,77 €	<b>4 486,85 €</b>	<b>1,07</b>

**D – FCTVA 2015 et 2016**

Il reste à percevoir le FCTVA pour les années 2015 et 2016.

Il convient de répartir les montants de la façon suivante :

- COMMUNE DE FONSORBES : 100% des compétences Petite Enfance, Gymnase de Cantelauze et Gymnase du Lycée,
- COMMUNE DE FONTENILLES : 100% de la compétence Gymnase de Fontenilles.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les modalités de dissolution proposées.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**17 x 20 - Institution et Vie Politique – SPL MIDI PYRENEES CONSTRUCTION – Désignation du représentant**

*Aucun commentaire relatif à cette délibération.*

Suite aux élections municipales, il s'avère nécessaire de désigner le représentant au sein des instances de la SPL Midi-Pyrénées Construction pour le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale et pour l'Assemblée Spéciale des actionnaires.

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur Serge ***DEUILHE*** comme représentant :

- *Au Conseil d'Administration de la SPL Midi-Pyrénées Construction, avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre,*
- *A l'Assemblée Spéciale de la Société,*
- *A l'Assemblée Générale de la Société.*

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 8

**17 x 21 - Domaine et Patrimoine – Avenue du Languedoc – Acquisitions des parcelles B n°892, B n°701, B n°467 et B n°480**

*Aucun commentaire relatif à cette délibération.*

Dans le cadre des travaux liés au réaménagement d'une partie de l'avenue du Languedoc, le Muretain Agglo, portant la délégation de la compétence voirie et travaux, après avoir réalisées les études nécessaires, a mis en évidence que des propriétaires étaient impactés par le projet, en l'occurrence les ***Consorts PORTELLI***.

Ce dossier est associé à une régularisation de délaissés, appartenant aux mêmes propriétaires.

Afin de pouvoir régulariser cette situation, les négociations amiables ayant abouti avec les propriétaires concernés, Monsieur le Maire propose l'acquisition de ces parcelles, comme suit :

n° de Parcelles	Superficie	Propriétaires
B n°892	23 m2 environ	Consorts Portelli
B n°701	232 m2 environ	
B n°467	34 m2 environ	
B n°480	520 m2 environ	
<b>Soit un total représentant : 809 m2</b>		

La Commune de Saint-Lys s'est engagée à acquérir ces parcelles au prix de ***1,00 € le m2, soit un total s'élevant à 809,00 € TTC.***

Une promesse de cession avec autorisation d'occupation anticipée de ces parcelles a été signée entre la Commune et les Consorts PORTELLI, afin d'autoriser l'occupation des parcelles en fonction de la planification des travaux.

Concernant cette acquisition, il n'y a plus lieu de demander un Avis des Domaines, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le seuil applicable pour les demandes d'estimation est fixé à 180.000,00 € pour les acquisitions, hors Déclaration d'Utilité Publique, (circulaire du 26/12/2016, note DGFIP n°7305-NOT-SD).

La totalité des frais de notaire seront supportés par la Commune.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** cette acquisition.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**17 x 22 - Domaine et Patrimoine – Création d'un quartier aggloméré dit « La Souliguière » - Annulation de la délibération n°16 x 58 du 13 juin 2016 (création d'un lieu-dit « La Souliguière »)**

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : concernant cette délibération, elle reprend celle du 13 juin, mais il y a aussi une autre modification : on avait voté également que le nom soit en occitan, or là ça a disparu de la délibération.

**Monsieur Philippe LANDES** : c'était Brunot Mingecèbes.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : oui mais on avait également demandé au Conseil Départemental, puisque c'est eux qui posent les panneaux, que le nom soit également en occitan, je me souviens bien de la délibération ; donc on avait pris cette délibération-là. Où cela en est par rapport à cette demande au Conseil Départemental ? Pourquoi ce n'est pas tout à fait aussi la délibération qui a été votée ? Je comprends bien l'erreur qui avait été faite, que c'est un lieu-dit et qu'il faut que cela soit mis en agglomération, c'est tout à fait le cas, puisque ça été fait également à Fontenilles, dans 2 ou 3 quartiers, qui sont devenus des agglomérations, afin de limiter la vitesse, ce n'est pas nouveau ; mais par rapport à la demande que nous avons formulée, ici, ce n'est pas tout à fait la même chose puisque nous avons également demandé que le panneau soit bilingue, donc où ça en est ? Merci.

**Monsieur Philippe LANDES** : effectivement il y avait eu un débat là-dessus, nous vérifierons sur la délibération si ça bien été noté.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : je me souviens bien de la délibération c'est ce qui avait été voté.

**Monsieur le Maire** : je ne sais plus quelle est la réglementation concernant l'occitan sur les panneaux d'entrée d'agglomération, à vérifier. Deux options : ou on reporte la délibération, ou on la passe et je m'engage à ce que l'on revienne dessus pour mettre le nom en occitan, ce qui nous permet d'avancer sur le dossier quand même de réglementation de la vitesse.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : oui effectivement cette proposition avait été saluée d'ailleurs et il y avait eu un vote à l'unanimité. Dans la délibération, il était stipulé que les panneaux soient en bilingue. Ce que l'on peut faire ce soir, on ne va pas aller jusqu'à revoir l'orthographe, mais au moins ajouter que nous demandons à ce que ces panneaux soient bilingues, français/occitan ; après le reste on en fera notre affaire, je pense que là-dessus on ne trahira pas la volonté qui était déjà autour de cette table et dont ça faisait l'unanimité. On peut peut-être ajouter le caractère bilingue des panneaux, précisons français/occitan et après on poursuivra le dossier sur les écritures, sur les orthographes que vous avez déjà.

**Monsieur le Maire** : je vous propose de l'ajouter en faisant référence à la réglementation et que l'on soit bien dans le cadre de celle-ci.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : dans le cadre du choix du Conseil, la réglementation s'applique à tout le monde pour tout. Bien sûr que l'on n'est pas hors la loi, on est dans une demande où les entrées de Commune sont en bilingue à Saint-Lys, il y a des rues qui portent déjà le nom bilingue. Effectivement, il y a un accord il n'y a pas qu'à Saint-Lys que l'on fait ça...

**Monsieur le Maire** : je me permets juste de vous dire ça parce que le Conseil Départemental enlève un certain nombre de panneaux. Afin de ne pas rendre la délibération illégale, parce que c'est ainsi, il faut bien faire attention et bien prendre en compte la notion des panneaux bilingues, bien entendu dans le cadre de la réglementation routière.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : moi je crois qu'il faut alors peut-être reporter, car ce que vous dites là effectivement ce ne sont pas des rumeurs, ce sont des pratiques dans certains secteurs du Département, par les responsables de secteur. Mais quand on interviewe le Président en direct, vous savez que l'occitan c'est quelque chose qui m'interpelle, il y a aussi un chargé de mission pour la langue et la culture occitane au Conseil Départemental, donc effectivement on se heurte à des positions de patrons de leur secteur, qui demandent jusqu'à enlever les plaques, ce qu'ils n'osent pas faire quand même parce que cela ne correspond pas à une volonté du Conseil Départemental, que la réglementation là-dessus c'est une volonté du Conseil Départemental d'abord et qu'il n'y a pas de réglementation nationale précise, parce qu'autrement je vous dirai que tout ce qui est au Pays Basque, en Bretagne, au Pays Catalan ça aurait du disparaître. Donc effectivement je vous rejoins là-dessus il y a certains patrons de secteurs qui, peut-être celui qui nous couvre, je ne veux pas le nommer, je ne veux pas le désigner, mais la réglementation c'est le Conseil Départemental qui la définit et ici à Saint-Lys on a une antériorité, il ne sait jamais avisé de déboulonner les panneaux en bilingue ; sinon vous allez avoir des soucis, vous-aussi. Je pense qu'effectivement il serait sage de mentionner le côté bilingue quitte à ce que le chef de secteur dise ce qu'il veut, peut-être il est favorable, peut-être il n'est pas favorable, ce n'est pas grave il y a la réglementation, il y a le Président du Conseil Départemental. Reporter la délibération, oui, mais on perd un peu de temps, je veux dire que l'on n'est pas à 15 jours près non plus. Ou vous ajoutez la mention panneau bilingue français/occitan.

**Monsieur Philippe LANDES** : je vous entends Monsieur LASSEUBE. Maintenant j'ai sous les yeux la délibération qui avait été prise le 13 juin 2016 et il ne fait mention nulle part de la mention en occitan sur la délibération. Je ne dis pas que je suis contre la rajouter aujourd'hui.

**Monsieur Thierry ANDRAU** : j'aimerais bien avoir des précisions sur le quartier aggloméré ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'est-ce que ça sous-entend ?

**Monsieur Philippe LANDES** : ça sous entend aujourd'hui que ce sont des routes départementales qui vont passer donc en voirie communale et qui vont nous permettre sans déplacer les limites aujourd'hui de la Commune de créer des quartiers qui sont rattachés à l'agglomération, exemple Aygolongo pour la Commune de Fonsorbes.

**Monsieur le Maire** : on crée vraiment des zones agglomérées, c'est-à-dire entrée en agglomération, sortie de l'agglomération, sans étendre les limites de la Commune, sauf sur des points bien précis, qui nous permet de réglementer la vitesse à 50 km/h et d'installer des équipements de sécurité.

**Monsieur Thierry ANDRAU** : ce qui revient à dire quand même que le coût de l'entretien de la voirie va incomber à la Commune.

**Monsieur Philippe LANDES** : tout à fait.

**Monsieur le Maire** : attention on reste sur des routes départementales, donc le revêtement est toujours à charge du Conseil Départemental. Il est prévu de refaire la surface de roulement de la D12, du rond-point d'Intermarché jusqu'au cimetière de Saint-Lys, les travaux seront pris en charge par le Conseil Départemental ; est à la charge de la Commune, le traçage au sol. Si si Monsieur ANDRAU je vous assure. Les trottoirs, bien entendu quand ils existent, sont à la charge de la Commune, bien sûr, mais la bande de roulement sur une route départementale est à la charge du Conseil Départemental.

**(Monsieur Thierry ANDRAU : non enregistré par le système d'enregistrement car pas appuyé sur le micro).**

**Monsieur le Maire** : quand la délibération était passée au mois de juin, vous étiez dans l'équipe municipale en place, qui était dans la dynamique de limiter la vitesse et donc de passer ces zones en zones agglomérées. Sinon cela ne servait à rien de prendre cette délibération, puisque l'on ne peut rien faire.

**Monsieur Thierry ANDRAU** : excusez-moi je n'ai jamais entendu parler de quartiers agglomérés, je ne savais pas ce que c'était avant ce soir, vous m'excuserez de poser des questions pour savoir pour quoi je vais voter quand même !

**Monsieur le Maire** : quel était l'objectif des délibérations du mois de juin ?

**Monsieur Thierry ANDRAU** : vous faites allusion à des délibérations qui ont été passées avant, qui n'ont rien à voir avec ça.

**Monsieur le Maire** : mais si ça à voir.

**Monsieur Thierry ANDRAU** : un quartier aggloméré c'est la première fois que je l'entends excusez-moi, dans la délibération à l'époque ça n'y était pas !

**Monsieur le Maire** : non ça n'y était pas, c'est pour ça que l'on est obligé de l'annuler et de la reprendre.

**Monsieur Thierry ANDRAU** : donc on ne vote pas la même chose.

**Monsieur le Maire** : non on ne vote pas la même chose.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : je voudrais revenir à tout ça car je vous en avais d'ailleurs parlé Monsieur DEUILHE, j'avais vu pour tout à fait autre chose, pour des raisons professionnelles autres, j'avais été au Conseil Départemental et on m'avait justement interpellé à propos des quartiers agglomérés. Bien sûr que c'est important que ce soit voté. On peut très bien demander au Conseil Départemental, que ces panneaux soient bilingues, de faire donc juste l'ajout et de passer cette délibération ce soir, c'est possible. J'en avais parlé au Conseil Départemental à propos de ces 3 lieux dits, il suffit de le demander ; après eux le feront ou ne le feront pas, mais ça ne coûte rien de le demander. Ce qui avait été dit et on s'était même vus en décembre...

**Monsieur le Maire** : tout à fait.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : et il m'avait évoqué justement ce problème de lieux dits et de quartiers agglomérés et c'est là que j'ai appris la différence d'ailleurs entre les deux.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : Monsieur LANDES, merci d'avoir la dernière délibération, effectivement on ne parle pas de bilinguisme. La délibération avait été approuvée à l'unanimité, mais ça avait été suivi d'une séance de travail, à laquelle on avait participé, avec Nicolas pour l'orthographe en bilingue ; après il y avait tout un processus de demande auprès du Conseil Départemental qui peut avoir deux positions : celle de dire on est d'accord, c'est vrai que l'on fera tous autour de cette table pour que l'on soit d'accord pour qu'il y ait du bilinguisme, le Conseil Départemental dira à ce moment-là on prend tout en charge ou on laisse à la charge de la Commune la partie inscription en occitan. Je veux dire que c'est à la marge, mais là-dessus sur ce dossier, on peut aboutir et ce n'est pas une question de réglementation, c'est une question de volonté, puisque la réglementation nationale n'est pas stricte et donc c'est uniquement derrière de la volonté. Autrement bien sûr on votera cette délibération, on la laisse telle quelle et après on travaille à une demande de panneaux bilingues par derrière au Conseil Départemental.

**Monsieur le Maire** : il me semble que l'on peut poser les choses de cette façon. J'ai un rendez-vous prochainement avec le Président du Conseil Départemental, donc je poserai personnellement la question. Donc la proposition est de passer la délibération, telle qu'elle est présentée et ça sera pareil pour les 2 qui suivent, pour les 3 et de travailler effectivement après sur le bilinguisme.

**Monsieur Philippe LANDES** : pour conclure le Conseil Départemental attend ces délibérations pour donner l'ordre de service aux entreprises de fabriquer et derrière on a un délai entre 6 et 8 semaines pour que ces panneaux soient effectivement posés. Donc c'est important en mon sens de la prendre ce soir et de ne pas la décaler au prochain Conseil Municipal, avec le vote du budget ou le suivant, par rapport aux engagements que l'on avait pris, on avait dit que sur le premier semestre ces panneaux seraient posés.

La création d'un lieu dit n'autorise pas le changement de la réglementation en matière de vitesse au Code de la Route. Aussi, seule l'appellation « Agglomération » permet cette modification. Par conséquent, il est demandé l'annulation de la délibération n°16 x 58 du 13 juin 2016.

La route de la Souliguière (RD19A) est particulièrement dangereuse. En effet, ce tronçon étant situé sur une route départementale, la Commune n'est donc pas compétente pour y réglementer la vitesse.

Aussi, afin de soutenir les riverains qui regrettent la vitesse excessive de nombreux automobilistes sur cette route, il est proposé de voter une délibération, afin de créer un quartier aggloméré dit « La Souliguière ».

La création d'un quartier aggloméré est le moyen de permettre la limitation de la vitesse à 50km/h.

Un arrêté du Maire sera rédigé par la Police Municipale afin que la vitesse soit limitée à 50 km/h.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de créer sur la route de la Souliguière entre le PR 0+120 et PR 1 + 070 un quartier aggloméré dénommé : « La Souliguière ».

(rapporteur : Monsieur Philippe LANDES)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**17 x 23 - Domaine et Patrimoine –Création d'un quartier aggloméré dit « Brunot à Mingecèbes » - Annulation de la délibération n° 16 x 59 du 13 juin 2016 (création d'un lieu dit « Brunot à Mingecèbes ».)**

*Madame Monique D'OLIVEIRA : juste l'orthographe : « Brunot » il n'y a pas de « t » et « Mingecèbes » c'est un « s ».*

*Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : il se trouve que j'ai écrit un livre dessus, j'ai été voir le cadastre, c'est ce qu'il y a dans le cadastre. Alors d'où vient l'erreur ? Ca vient des panneaux du Conseil Départemental qui ont été posés dans les années 80, qui sont plein d'erreurs, il y en a d'autres. Vous avez la Souliguières, il y a un « s », pourquoi ? C'est là il y a un « s » sur le panneau. Ça été repris ce sont les habitudes. Reste que le nom c'est bien ça et Mingecèbes ça veut dire « mange oignons ». Pourquoi ça vous choque ? Car tout simplement à cause des panneaux du Conseil Départemental qui ont été mis dans les années 80, mais qui sont des erreurs et il y en a plein, il y a en à Saint-Lys, mais il y en a ailleurs.*

*(Madame Monique D'OLIVEIRA : non enregistré car non appuyé sur le micro).*

*Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui mais c'est la mission du Conseil Départemental ; c'est pour cela aussi que j'avais été au Conseil Départemental, c'est l'effort qu'ils veulent justement que ça soit écrit partout pareil et que ça respecte l'orthographe qu'il y a dans le cadastre tout simplement.*

*Monsieur Patrick LASSEUBE : pour aller dans le sens de Monique D'OLIVEIRA, effectivement si les panneaux étaient bilingues en occitan, là il n'y aurait pas de faute et cela restituerait la réalité de l'histoire. C'est pour cela qu'il faut les avoir en bilingue, ce n'est pas non plus une fantaisie. Toutes les traductions de l'occitan vers le français sont truffées de fautes ; vous n'avez qu'à voir Guiraoudéou, on ne sait pas d'où ça sort en français, quand on le retrouve en occitan, ça coule de source. Revenons aux fondamentaux et c'est vrai que ça va dans votre sens. Merci.*

La création d'un lieu dit n'autorise pas le changement de la réglementation en matière de vitesse au Code de la Route. Aussi, seule l'appellation « Agglomération » permet cette modification. Par conséquent, il est demandé l'annulation de la délibération n°16 x 59 du 13 juin 2016.

La route de Brunot à Mingecèbes (RD19a) est particulièrement dangereuse. En effet, ce tronçon étant situé sur une route départementale hors agglomération, la Commune n'est donc pas compétente pour y réglementer la vitesse.

Aussi, afin de soutenir les riverains qui regrettent la vitesse excessive de nombreux automobilistes sur ces routes, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération, afin de créer un quartier aggloméré dit « Brunot à Mingecèbes ».

Il est rappelé que la création d'un quartier aggloméré est le moyen de permettre la limitation de la vitesse à 50 km/h.

Un arrêté du Maire sera rédigé par la Police Municipale afin que la vitesse soit limitée à 50 km/h sur la route de Brunot à Mingecèbes.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de créer le quartier aggloméré dénommé « Brunot à Mingecèbes » sur la voie suivante : **Route de Brunot à Mingecèbes (RD 19A) PR 1+082 à (RD 19A) PR2+219.**

*(rapporteur : Monsieur Philippe LANDES)*

*Pour : 29*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**17 x 24 - Domaine et Patrimoine – Création d'un quartier aggloméré dit « Crabille » - Annulation de la délibération n°16 x 60 du 13 juin 2016 (création d'un lieu dit « Crabille »)**

***Aucun commentaire relatif à cette délibération.***

La création d'un lieu dit n'autorise pas le changement de la réglementation en matière de vitesse au Code de la Route. Aussi, seule l'appellation « Agglomération » permet cette modification. Par conséquent, il est demandé l'annulation de la délibération n°16 x 60 du 13 juin 2016.

La route de Crabille (RD82) est particulièrement dangereuse. En effet, ce tronçon étant situé sur une route départementale, la Commune n'est donc pas compétente pour y réglementer la vitesse.

Aussi, afin de soutenir les riverains qui regrettent la vitesse excessive de nombreux automobilistes sur cette route, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération, afin de créer un quartier aggloméré dit « Crabille ».

Il est rappelé que la création d'un quartier aggloméré est le moyen de permettre la limitation de la vitesse à 50 km/h.

Un arrêté du Maire sera rédigé par la Police Municipale afin que la vitesse soit limitée à 50 km/h.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de créer sur la route de Crabille entre le PR 0+020 et PR 1 + 030 un quartier aggloméré dénommé : « Crabille ».

(rapporteur : Monsieur Philippe LANDES)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

### **17 x 25 - Voirie – Eclairage Public – Rénovation de l'éclairage public rond-point Intermarché avenue du Languedoc "Urbanisation PUP"**

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : en ce qui concerne l'éclairage, on a bien vu que c'étaient des leds, c'est une bonne chose, mais est-ce que la pollution lumineuse a été étudiée ? C'est-à-dire est-ce que ça éclaire beaucoup ou pas ? Est-ce que cette question a été étudiée ? Si c'est trop important ça peut gêner les animaux nocturnes etc.

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : à part le fait qu'il y a un abaissement de la luminosité la nuit, sinon je n'ai pas d'information supplémentaire.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : il y a un abaissement de la puissance, mais le led éclaire plus, je le sais parce que je l'ai fait chez moi : en fait c'est plus éclairé qu'avant. Il faut voir ça aussi, il y a également la pollution lumineuse qui est un réel problème pour les animaux nocturnes. Donc ça été étudié ou pas ? C'est bien en économie de mettre les leds, mais peut-être qu'il faut en mettre moins, plus simplement.

**Monsieur le Maire** : en mettre moins pour éclairer moins ; je pense que là on fera le point technique sur le dossier. Je pense que c'est réglementé, mais on vous apportera les réponses.

**Monsieur Philippe LANDES** : j'ai sous les yeux l'annexe descriptif du projet qui concerne l'éclairage public sur l'avenue du Languedoc et l'allée du Gaziilla : effectivement tous ces paramètres ont été pris en compte ; si vous voulez Monsieur REY-BETHBEDER je vous fais la copie de ces éléments que l'on peut joindre à la délibération aussi.

**Monsieur le Maire** : oui bien sûr.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : oui Monsieur le Maire je pense qu'il faut rester vigilant sur les propositions du SDEHG, parce que là par exemple on remplace, sauf si j'ai mal entendu et vous me corrigez, 11 ensembles existants par 17. Le SDEHG c'est toujours plus dans la consommation, il faut l'avoir toujours à l'idée. Sur la mise en éclairage du rond-point, route de Lamasquère au niveau du lotissement Dolce Vita, on vient bien qu'il y a un suréclairage qui est néfaste. Le SDEHG dit que c'est la norme. Je regrette il y a des Communes qui ne sont pas dans le SDEHG et qui n'appliquent pas les normes du SDEHG. Ça aussi il faut l'avoir à l'esprit, soyons toujours vigilants sur les propositions du SDEHG. L'exemple, route de Lamasquère, du suréclairage de ce rond-point n'est pas normal, parce que ça n'apporte rien, ça apporte des nuisances comme l'a dit Nicolas REY-BETHBEDER ; donc soyons vigilants. C'est ce que je voulais dire, ça n'empêche pas que l'on votera pour ce n'est pas ça, mais soyons vigilants sur les propositions du SDEHG, car il y a toujours un peu de surenchères ; c'est vrai que j'avais dit à l'époque du débat, que ça me semblait suréclairé et c'est suréclairé. Merci.

**Monsieur Philippe LANDES** : petite précision sur le nombre : actuellement il y a 11 ensembles existants donc le complément de 6 candélabres, c'est principalement sur l'allée du Gaziilla. C'est un passage, il y a un trottoir qui va être rendu accessible et il y a des normes d'éclairage à respecter par rapport à l'accessibilité « handicapés », puisque le but c'est de prolonger des cheminements piétons accessibles, donc il y a un éclairage à respecter sur ces cheminements piétons.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : j'entends bien ce que vous avez dit, Monsieur LANDES, mais quand même aujourd'hui les Communes ont repris leur propre politique d'éclairage, d'ailleurs ici aussi à Saint-Lys, avec des extinctions dans des périodes nocturnes, cheminement piétonnier ou pas, on coupe la lumière c'est nous qui décidons. La réglementation c'est la norme ok, mais après on a pris des décisions ici qui ne sont pas contre la réglementation : des coupures de l'électricité en pleine nuit et on n'est pas hors la loi. Merci.

**Monsieur le Maire** : juste une précision comme quoi on n'est quand même en tout cas pas sur l'augmentation du nombre des candélabres par rapport à ce que dit Monsieur LANDES ; mais là on est

quand même sur une route départementale, donc ça rejoint effectivement votre remarque sur le rond-point de la route de Lamasquère, mais nous sommes quand même sur une route départementale, sur laquelle il y a des réglementations aussi précises. Mais cela ne nous empêchera pas d'être vigilants.

Suite à la demande de la Commune du 19 décembre 2016 concernant la rénovation de l'éclairage public rond-point d'Intermarché avenue du Languedoc "Urbanisation PUP", le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (5 AS 122) :

- **Construction de 400 mètres de réseau souterrain d'éclairage public le long de l'allée du Gazailla, pose de câblette de 25 mm<sup>2</sup> en fond de tranchée, de câble cuivre adapté à la puissance et delta u/u inférieur à 3% NFC 17 200 ;**
- **Fourniture, pose et raccordement de 17 ensembles d'éclairage type routier sur mât de 8 mètres équipés de lanternes type LEDS puissance 50 à 60 watts maximum, avec abaissement de 50% au milieu de la nuit ;**
- **Pose de 4 ensembles sur mâts de 5 mètres équipés d'un éclairage spécifique pour le passage piétons 39 watts (option en fonction de l'étude photométrique) ;**
- **Pose de prises pour guirlandes avec protection 30mA adaptée (voir avec la commune le tronçon envisagé) ;**
- **Réfection d'une armoire de commande d'éclairage public existante près du poste P41 armoire toute équipée.**

**Travaux annexes de branchements :**

- **Reprise du réseau aérien**

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> <b>TVA (récupérée par le SDEHG)</b>	<b>19 488 €</b>
<input type="checkbox"/> <b>Part SDEHG</b>	<b>72 000 €</b>
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>32 262 €</b>
<b>Total</b>	<b>123 750 €</b>

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les Services Techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire et **S'ENGAGE** à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**17 x 26 - Voirie – Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques**

**Monsieur Jacques TENE** : juste dans la présentation, on voit le coût qui est de 1 700 euros, mais par contre les frais de fonctionnement de 50 % sont évalués à combien ?

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : les frais de fonctionnement sont évalués à 300 euros pour la Commune.

**Monsieur Jacques TENE** : par an ?

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : par année oui.

**Monsieur Jacques TENE** : il me semble que dans le programme d'aménagement d'Intermarché, sur le parking, il est prévu 2 ou 4 bornes de recharges électriques. Est-ce qu'il faut en faire une de plus ? Alors qu'après c'est nous qui payons l'électricité je suppose, car dans les 300 euros que vous évoquez ce ne sont que les frais d'entretien et de suivi des bornes, mais la fourniture électrique qui paye ?

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : en fait l'utilisateur devra payer une redevance.

**Monsieur Jacques TENE** : ils disent que c'est gratuit dans la présentation. Je ne comprends plus.

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : c'est le stationnement qui doit être gratuit, mais la recharge est payante.

**Monsieur Jacques TENE** : si c'est gratuit à Intermarché...

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : c'est dans le cadre où vous installez ça sur des stationnements payants, vous devez les rendre gratuits. Ici ce n'est pas le cas, mais par contre la recharge est payante et elle est de 20 centimes pour les 20 premières minutes et 75 centimes pour les 30 minutes suivantes.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : ce qui me pose problème derrière c'est pour vendre encore plus d'électricité, qui n'est pas renouvelable d'ailleurs pour la plupart, c'est le problème du coût, il ne s'agit pas que le contribuable Saint-Lysien finance ça. Ça a un coût mais si vous dites que c'est payant, alors si les gens payent le prix réel de cette électricité, il ne s'agit pas que pour la Commune ça soit un poids, parce qu'après on va se retrouver avec des équipements que tous les Saint-Lysiens paieront alors que tous n'auront pas un véhicule électrique.

**Monsieur Christophe SOLOMIAC** : pour le coût des recharges, la recette sera partagée entre le SDEHG et la Commune.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : il y a des choses qui me manquent : la répartition des recettes entre le SDEHG et la Commune, la clé de répartition devrait être quand même dans la délibération, le fonctionnement avec une carte que la personne devra aller chercher je ne sais pas où, ça doit être prévu, ce n'est pas non plus dans la délibération et la convention que l'on signe finalement avec le Conseil Départemental. C'est vrai que l'installation de bornes à Intermarché devrait satisfaire bien au-delà des besoins des Saint-Lysiens et quand même sur le fond, ces dispositions de bornes à rechargement pour voitures électriques, c'est une vraie fausse idée dans la transition énergétique. Du moins ici, que je sache, toute l'énergie électrique que l'on consomme à Saint-Lys vient du nucléaire. L'hydraulique pyrénéenne ne rentre pas en considération ici ? donc effectivement ça pose un premier principe de base, donc on augmente l'énergie produite par le nucléaire, sur le principe. Deuxième chose : il y a des voitures hybrides, électrique et moteur à explosion, qui ont leur propre recharge en énergie électrique, ça c'est de la vraie transition énergétique, ça oui ! Les voitures autonomes hybrides, donc moteur à explosion et une partie moteur électrique, ça c'est de la véritable transition énergétique sur laquelle on peut souscrire. Là c'est de la poudre aux yeux ! Effectivement ça ne durera pas longtemps, on ira sur des moteurs hybrides, parce qu'effectivement on va avoir une consommation d'énergie électrique à produire aujourd'hui sur le nucléaire. Donc pour ce principe et pour le fait aussi que les clés de répartition ne sont pas clairement définies dans la délibération qui nous est proposée, nous avons après réflexion, et compte-tenu aussi de la présence de bornes électriques en nombre sur le parking d'Intermarché, je pense qu'il n'est pas opportun aujourd'hui d'en créer. On ne va pas créer la nouveauté, nous la Commune, ça existe déjà. Donc effectivement pour ces raisons nous voterons contre cette délibération. Merci.

La délibération du Comité Syndical du SDEHG en date du 26 novembre 2015 approuve les nouveaux statuts du SDEHG, et notamment l'article 3.3 habilitant le SDEHG à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le SDEHG engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire.

Pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SDEHG et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la Commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques, dans les 2 ans à compter de la pose de la borne, sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la Collectivité, et qu'il convient également de confirmer l'engagement de la Commune sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence adoptées par le bureau du SDEHG le 16 juin 2016 ;
- **S'ENGAGE** à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la Collectivité ;

- **S'ENGAGE** à verser au SDEHG, en section de fonctionnement, sur les fonds propres de la Commune suivant les règles comptables en vigueur, une participation financière de 15% de l'investissement prévu par installation d'une borne, soit 1 700€ ;
- **S'ENGAGE** à verser au SDEHG une participation financière de 50% des frais de fonctionnement des bornes de la commune, pendant la durée d'exploitation de la borne ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEHG ;
- **SOUHAITE** positionner la borne au centre-ville de Saint Lys (l'emplacement précis sera déterminé en fonction des conclusions de l'étude technique réalisée à posteriori) ;
- **MET A DISPOSITION** du SDEHG, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques".

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 21

Contre : 7

Abstention : 1

**17 x 27 - Autres - Vœu de soutien au « Manifeste des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité pour des Communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF (Association des Maires de France)**

*Aucun commentaire relatif à cette délibération.*

En application des dispositions de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa IV), le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité pour des Communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des Maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des Communes et des Intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

**Principe n°1**

Garantir la place de Communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des Collectivités.

**Principe n°2**

L'Etat doit reconnaître les Collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

**Principe n°3**

Etat et Collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

**Principe n°4**

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des Communes et Intercommunalités.

Ces principes fondent *les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle* pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

**Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle**

**1. Renforcer les Communes, piliers de la République décentralisée**

Fortes et vivantes, les Communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

**2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'Etat pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités**

Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des Collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

**3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle** spécifique aux Collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.

**4. Reconnaître les Collectivités** comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union Européenne.

**5. Stabiliser les réformes institutionnelles** tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux Collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

**6. Ne plus imposer aux Collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles**

Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les Collectivités.

**7. Concrétiser des réformes financières majeures**, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre Collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

**8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes**, en étroite coordination avec les Maires.

**9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative** en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

**10. Garantir et moderniser le statut de la Fonction Publique Territoriale**

Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

**11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays** afin d'assurer un égal accès des populations aux Services Publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

**12. Soutenir et accompagner les Collectivités** dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

**13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique** performante dans tous les territoires.

**14. Développer l'intercommunalité**, issue des Communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transfert de compétence imposé. L'élection au suffrage universel des Conseillers Communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque Commune.

**15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation** adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de Communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les Collectivités Locales, avec le pacte financier correspondant.

Le Conseil Municipal **SOUTIENT** le manifeste de l'AMF.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

**17 x 28 - Autres – Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024**

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** notre groupe votera contre et je vais expliquer pourquoi. Dans la motion qui a été adoptée précédemment, on insiste à ce que la République doit être décentralisée. Ici c'est tout le contraire ça sera tout sur Paris. Le Général de Gaulle, puisque c'est à la mode, tout le monde le cite maintenant, dans les années 60 c'est mis en colère, car la France ne gagnait pas de médaille. Qu'est-ce qu'il a fait ? Est-ce qu'il a demandé les Jeux Olympiques à Paris ? Ben non. Il a fait ce que l'on devait faire, c'est-à-dire aider à la construction de stades dans toute la France, il a mis en place la data, qui n'existe plus d'ailleurs, peut-être que ça nous aiderait à avoir cette politique de développement du sport populaire et pour tous, qui permettrait peut-être de demander des Jeux Olympiques et qui profiterait à tous. Les retombées positives ? Je me suis penché sur Londres en 2012 : Londres a dépensé 20 milliards pour les Jeux Olympiques, le coût total et ça leur a rapporté 12 milliards. Qui a payé la note ? Tous les britanniques. Résultat : le déséquilibre qu'il y a eu en Grande-Bretagne, 2014 référendum sur l'indépendance de l'Ecosse, Brexit : je ne dis pas que tout cela est la conséquence des Jeux Olympiques, mais ça a joué beaucoup sur les déséquilibres qu'il y a eus en Angleterre. Donc il faut penser aussi à ce qu'il y a derrière. On parle d'aménagement du territoire : quel aménagement du territoire il va y avoir ? Dans une ville qui fait déjà 12 millions d'habitants, un français sur 5 vit à Paris, tout va être concentré là-bas, quelles retombées pour nous ? Moi je n'en vois aucune de positive, sans compter les problèmes de pollution que ça va créer. Il faut savoir qu'au niveau culturel, puisque l'on parlait de culture, sur 100 euros qui est dépensé sur la culture en France, 75 le sont sur la région Ile de France et sur le niveau sportif on en n'est pas très loin. Alors vraiment on peut penser à autres choses. Surtout qu'en parlant des Jeux Olympiques, il y avait eu une candidature originale et qui avait été pensée aussi de façon écologique, qui est celle de Lille pour les Jeux Olympiques de 2004, dont le dossier avait été déposé en 1997, qui a été une réflexion originale et écologique de repenser le territoire. Et là l'aménagement du territoire, il n'y est plus du tout ! Alors quand on parle des problèmes de Saint-Lys au niveau sportif, l'Etat n'aide plus du tout, on est très loin de la politique visionnaire du Général de Gaulle. Alors pour ces raisons-là, Paris n'a pas besoin de nous !

**Monsieur Patrick LASSEUBE :** en complément de ce qui vient d'être dit et qui était transparent, je voudrais savoir Monsieur le Maire, si l'objet de cette délibération est à l'initiative de votre équipe municipale à Saint-Lys ou si c'est une délibération, un peu comme celle de l'Association des Maires de France, qui vous est arrivée par courrier.

**Monsieur le Maire :** c'est une motion de soutien qui nous a été proposée ; elle a été débattue dans l'équipe municipale, qui a décidé de la soutenir.

**Monsieur Patrick LASSEUBE :** merci de cette précision. Vous avez dit tout à l'heure qu'au Conseil Municipal on délibérerait uniquement sur des décisions qui concernent effectivement l'enjeu de la Commune...

**Monsieur le Maire :** vous pouvez me dire quand est-ce que j'ai dit ça ?

**Monsieur Patrick LASSEUBE :** tout à l'heure à la précédente, vous avez dit on ne prendra position sur des vœux, que pour tout autant que la Commune soit directement concernée. Vous l'avez dit c'est une bonne chose, c'est même très bien. Effectivement c'est tout ce que je voulais savoir, le reste a été très bien dit et explicité.

**Monsieur Jacques TENE :** par rapport à Monsieur REY-BETHBEDER, je proposerai que ce soit Saint-Lys qui organise, car cela nous permettrait d'avoir les infrastructures sportives que l'on a tant attendues et comme ça on pourrait faire l'unanimité. Non mais c'est une note d'humour vous l'avez bien remarqué Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** la problématique c'est que l'on va devenir plus gros que Fonsorbes et là ça risque de créer des débats un peu compliqués.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Commune de Saint-Lys est attachée.

La Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la Commune en ce domaine.

La Commune de Saint-Lys souhaite donc participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le Conseil Municipal **APPORTE** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et **EMET** le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 23

Contre : 5

Abstention : 1

### **17 x 29 - Fonction Publique – Personnel – Ouverture de postes**

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : il y a un mot qui ne me plaît pas dans la délibération, mais je pense qu'elle est d'ordre technique et administratif et que l'on ne peut pas le changer, c'est mutation. Parce que ce ne sont pas des mutations arbitraires, ce sont des départs volontaires. A vérifier mais je pense que c'est le terme ad hoc.

**Monsieur le Maire** : je peux vous répondre c'est le terme ad hoc, c'est-à-dire que tout agent qui souhaite évoluer vers d'autres Collectivités ou d'autres emplois, fait sa demande de mutation qui est acceptée ou pas par le Maire. Mais c'est vraiment un terme technique dans la Fonction Publique.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : d'autre part pour ces trois délibérations qui concernent le personnel, on s'abstiendra, car effectivement là on a la concrétisation, on a quand même un phénomène inquiétant qui se produit dans le personnel communal à Saint-Lys. Donc suite à des malaises, suite à des choses qui ont été dites publiquement, je ne rentrerai pas dans le détail, mais on assiste là à quelque chose qui n'est pas pleinement satisfaisant ; de notre part c'est vu que ça. Donc on s'abstiendra parce qu'il y en aura d'autres des postes à remplacer. Il est de votre responsabilité sur le personnel, sur l'organisation, de faire en sorte que le personnel évolue dans la Commune normalement et ne soit pas à un moment donné tenté par des mutations ou des horizons meilleurs. Pour toutes ces choses-là, on vous laissera faire bien sûr, mais on s'abstiendra car on ne veut pas rentrer et participer dans ces choix, ou du moins dans ces décisions tout simplement.

**Monsieur le Maire** : les décisions des agents sont les leurs, s'ils souhaitent évoluer ; je pense qu'une Collectivité, quelle qu'elle soit, doit aussi être en mutation et que les gens aient des projets, je trouve ça enfin à titre personnel en tout cas plutôt positif.

**Monsieur Thierry ANDRAU** : ce que l'on entend ce n'est pas tout à fait ça quand même, il y en a qui sourit et pour cause. Moi j'ai plutôt envie de vous demander qu'est ce qui se passe aujourd'hui au niveau des employés de la Commune ? Pourquoi souhaitent-ils s'en aller et il y en a d'autres dans les cartons...

**Monsieur le Maire** : vous êtes mieux informé que moi je vois. Une personne souhaitait de longues dates travailler pour le centre de secours des pompiers et bien elle est partie pour le centre de secours des pompiers. Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer de tels propos Monsieur ANDRAU ? Puisque ça c'est la façade, qu'est ce qui vous permet d'affirmer de tels propos ? Car c'est comme ça que les rumeurs partent effectivement de partout et qu'après chacun s'octroie le droit de colporter des rumeurs et de juger. Donc qu'est ce qui vous permet de dire que la façade c'est ça et que la vérité n'est pas là ? Merci Monsieur ANDRAU.

**Monsieur Thierry ANDRAU** : si vous vous voulez vraiment montrer peut-être vos anciens propos vis-à-vis de certains de ces employés, à mon avis ça arrivera à convaincre pas mal de monde.

**Monsieur le Maire** : attention aux accusations Monsieur ANDRAU, qui sont parfois complètement déplacées.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à la mutation de deux adjoints administratifs du service Urbanisme et du service Etat civil, le Conseil Municipal **DECIDE** d'ouvrir **2 postes d'adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35°)** :

- Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- Grade : Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- Recrutement : voie statutaire

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la Mairie de Saint-Lys :

**Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe:**

- Ancien nombre d'emploi : **15**
- Nouveau nombre d'emploi : **17**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 8

### **17 x 30 - Fonction Publique – Personnel – Accroissement temporaire d'activités**

**Monsieur Jacques TENE** : vous commencez le préambule de la présentation de cette délibération en disant « vu le tableau des effectifs » : donc on a vu tout à l'heure dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire, on cherche les effectifs.

**Monsieur le Maire** : oui autant pour moi.

**Monsieur Jacques TENE** : ça aurait été quand même intéressant de le savoir. Ça se rajoutera, je pense que vous êtes sur la piste de progression et il n'y a pas de souci pour la suite. Ce que je voudrais rajouter c'est que la dernière fois en Conseil Municipal, j'avais évoqué la situation d'un agent qui assurait le portage des repas à domicile ; je sais que cette personne a été entendue, reçue etc. et qu'à ce jour sur les perspectives qui s'offrent à cette personne c'est le néant. Est-ce qu'il y a dans ces 4 postes d'agents contractuels des possibilités ou des perspectives pour cette personne, ou pas ? Parce que je crois là, je comprends que l'on puisse ne pas garder l'épicerie sociale, mais Monsieur LASSEUBE dans ses conclusions a dit qu'il fallait une ville qui soit solidaire et que l'on soit aussi attentif à des personnes engagées et qui en plus sont porteuses d'un handicap. Donc je demanderai d'avoir une Commune et un Conseil Municipal bienveillant, vis-à-vis de son personnel et en particulier de cette personne.

**Monsieur le Maire** : cette délibération vient en complément de la délibération précédente. Il ne s'agit pas ici d'une ouverture de poste ; il s'agit simplement, comme il est marqué dans la délibération, de pouvoir recruter 4 agents contractuels sur des emplois non permanents, c'est-à-dire sur des postes qui sont déjà ouverts mais des contractuels non permanents, de façon à pouvoir après travailler à une réorganisation avec le DGS et de voir comment on peut assurer un meilleur fonctionnement pour la Collectivité. Ensuite concernant la question de l'agent que vous posez, qui est en poste aujourd'hui au CCAS, effectivement il a été reçu par moi-même et Madame GRANGE et on continue à l'accompagner pour voir avec lui son avenir.

**Monsieur Jacques TENE** : merci Monsieur le Maire.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : ce qui me chagrine un peu c'est que l'on va palier à des fonctions importantes dans la Commune par des contractuels. L'état civil n'est pas quelque chose que l'on fait à la légère, c'est un vrai métier. C'est un métier qui restera, y compris dans la réorganisation des Services. Je crois qu'au moins sur ce poste-là ça paraît évident que l'on peut s'engager sur du long terme, puisque ça fait parti quand même murs d'une Mairie. Moi je veux bien que l'on prenne un contractuel pendant 1 an, d'abord il va falloir le trouver, il faut être très vigilant sur l'état civil c'est quelque chose qui peut vite se retourner contre vous Monsieur le Maire. Donc bien sûr remplacer la personne qui est partie, oui il faut le faire, mais je ne vois pas bien pourquoi un contractuel, car de toute façon la base de l'état civil c'est un vrai métier. Donc qu'elle soit dans le futur pas à plein temps ou qu'elle soit associée à d'autres missions, d'accord, mais c'est un vrai métier. Voilà une remarque qui fait que l'on s'abstiendra là-aussi, car on ne partage pas votre point de vue, on est trop dans le flou. En attendant que le DGS arrive, il va se passer de longs mois et l'état civil lui c'est tous les jours, donc voilà c'est juste une remarque par expérience et pratique que je voulais vous dire, sinon vous la faire partager.

**Monsieur le Maire** : je vous remercie, nous sommes sur des délibérations très techniques quand même ; elles sont là pour nous permettre de recruter du personnel adéquat, justement pour les postes que sont l'état civil entre autres, et qui est un poste effectivement sensible.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à la mutation de deux adjoints administratifs du Service Urbanisme et du Service Etat Civil, d'un technicien des Services Techniques et d'un responsable à la Direction des Finances, le Conseil Municipal **DECIDE** le recrutement de quatre agents contractuels sur des emplois non permanents dans le grade des adjoints administratifs, de technicien et de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du **1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018**.

Ces agents assureront des fonctions de gestionnaire d'Urbanisme et de gestionnaire d'Etat Civil à temps complet, de technicien positionné sur les marchés publics des Services Techniques à temps complet et de rédacteur à la Direction des Finances à temps complet.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 8

### **17 x 31 - Fonction Publique – Personnel – Accroissement temporaire d'activités**

**Aucun commentaire relatif à cette délibération.**

La Commune de Saint-Lys recrute des agents contractuels de droit public pour des accroissements temporaires d'activités.

Ces recrutements sont autorisés du **01/04/2017 au 31/10/2017**.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activités, des agents contractuels, selon l'article 3 de la loi n°84-53 et tel que présenté ci-dessous :

- **Deux postes d'agents techniques au sein des Espaces verts des Services Techniques, catégorie C (temps complet).**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Question n°1**

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : elle concerne la maison qui jouxte la Mairie qui est en vente : c'était pour savoir si vous voulez saisir cette opportunité ou pas ? Merci.

**Madame Céline BRUNIERA** : nous avons reçu en date du 12 ou 13 une DIA, la demande est récente. Il y a un groupe de travail qui étudie l'adéquation entre les besoins de la Commune et le bien qui est mis à la vente et son prix. Sachant qu'aujourd'hui concernant ce bien à la vente, les données ne sont pas parfaitement claires, donc on attend des compléments d'information. Par exemple sur la DIA il est en effet part de 39 m<sup>2</sup> concernant de l'habitation. Sur le DPE, il y a 96 m<sup>2</sup> pour l'habitation et 37 pour un commerce ; nous n'avons pas ces deux fonctions sur la DIA, donc aujourd'hui les documents ne sont pas cohérents ; les éléments en notre possession ne permettent pas à l'équipe de se positionner. Nous faisons en sorte d'obtenir les informations manquantes. Il est prévu ensuite d'organiser une Commission à l'issue du travail du groupe, pour vous permettre de vous positionner sur cette réflexion, sachant que nous avons un délai de 2 mois pour répondre.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : je vois que même ce qui est évident devient ici compliqué. Quand on n'a pas les bons renseignements, je l'ai entendu, moi j'aurai le réflex d'aller les chercher, ils ne sont pas loin.

(**Madame Céline BRUNIERA** : non enregistré car non appuyé sur le micro).

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : donc on fera une Commission on réfléchira. Je crois que sur des choses comme ça, vous prenez un risque Monsieur le Maire : c'est d'abord d'avoir, pendant votre réflexion, un acquéreur qui passera chez le notaire avec une promesse de vente, à un prix qui sera celui de la vente aujourd'hui, ou supérieur. Après si vous désirez acquérir le bien, il faudra l'acquérir non pas au prix de vente aujourd'hui, mais au prix du futur acquéreur, c'est la loi. Vous prenez ce risque à mon avis qui existe. Je croyais que la réflexion de choses comme ça, vu l'histoire comme je l'ai dit l'autre fois, il n'y avait pas d'hésitation à avoir. On n'est pas dans une enveloppe budgétaire qui poserait des problèmes ; d'autant que sur les acquisitions foncières, j'ai vu dans le Débat d'Orientation Budgétaire que vous avez mis une certaine somme, mais que j'ai entendu aussi que vous n'avez pas cité l'opportunité qui s'offre aujourd'hui. J'en déduis qu'effectivement vous hésitez sur cette acquisition. C'est assez étonnant et assez stupéfiant, je dis le mot, il pourra être enregistré. Quant à nous, nous n'avons pas besoin d'une Commission de débat, je peux vous dire notre position ce soir : c'est l'achat de ce bien qui est une opportunité attendue depuis 40 ans ; donc effectivement on pourrait hésiter ou alors comme l'an dernier, quand on avait le budget et que l'on était privés de toute acquisition, mais non cette année on n'est pas dans cette configuration, vous avez mis une somme importante dans les acquisitions foncières, je pense que l'on ne comprendrait pas que vous hésitez sur cette acquisition d'opportunité et que vous nous en proposiez d'autres, alors que certaines qui ont été réalisées dorment dans le tiroir. Donc effectivement Madame BRUNIERA ça ne sera pas la peine de nous convoquer à une réunion de réflexion, la réflexion nous l'avons menée. Je pense que sur ce dossier nous sommes actifs dans notre position de proposition. Donc voilà nous avons dit ce que nous avons à dire, ce n'est pas la peine de nous convier à une réflexion, nous elle est faite : le bien doit être acquis et ne pas attendre que l'on se trouve sur une promesse de vente. Merci.

**Madame Céline BRUNIERA** : aujourd'hui, il n'y a pas d'acheteur positionné sur ce bien...

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : comment le savez-vous ?

**Madame Céline BRUNIERA** : nous avons posé la question et que nous avons été chercher les renseignements là où ils sont.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : quand ?

**Madame Céline BRUNIERA** : il y a 2 – 3 jours pour la dernière réponse.

**Monsieur le Maire** : au dépôt de la DIA Monsieur LASSEUBE, parce que quand nous menons les dossiers, nous nous appuyons sur des choses réglementaires et factuelles. Vous savez beaucoup de choses : vous êtes entrepreneur, le COSEC il n'y a pas de souci, vous êtes sur beaucoup d'orientations, là il n'y a aucune question à se poser il faut y aller. Très bien, nous allons faire preuve d'un peu de prudence, car ce bâtiment, sur la DIA, n'a pas d'acquéreur ; il n'y a même aucune case de cochée, donc on va commencer par ça. Mettre en place les choses réglementaires qui vont nous permettre de nous positionner clairement et proprement, car lorsque l'on achète un bâtiment effectivement, déjà un, dans quel but et ensuite qui y a-t-il à faire dedans ? Madame BRUNIERA je vous rends la parole veuillez m'excuser.

**Madame Céline BRUNIERA** : la réflexion porte sur les besoins d'extension de la Mairie, et sur quelles fonctions ? Ce bâtiment se développe sur 4 niveaux, qui représentent 4 pièces, avec 4 fenêtres et 3 façades aveugles ; ce lieu correspond-il aux besoins d'extension de la Mairie ? Ensuite le prix et l'état du bâtiment, qui n'est pas isolé, qui n'est pas étanche, qui nécessite un budget important pour rendre ce bâtiment aux besoins d'une Collectivité. C'était cette réflexion que nous souhaitons partager.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : non juste pour vous dire Monsieur le Maire j'ai donné des informations, vous avez donné des informations, il s'est avéré que c'est moi qui avais raison. Je n'ai pas raison sur tout, je ne mets pas la charrue avant les bœufs, mais je fais en sorte de faire avancer les choses aussi.

**Monsieur le Maire** : mais encore une fois sur la DIA et Madame BRUNIERA 'a rappelé, il est mentionné la surface d'environ 40 m<sup>2</sup>, qui effectivement correspond à la surface au sol, sur 4 niveaux. A un moment donné, je pense que n'importe quel propriétaire qui souhaite vendre un bien à la Commune, en particulier, peut aussi prendre rendez-vous et poser les choses avec un futur acquéreur. Mais si Monsieur LASSEUBE, la DIA, encore une fois n'est pas remplie correctement et j'ajouterai même que dans le rapport technique du bâtiment, il y a de l'amiante, pour ne pas le nommer ; donc attention effectivement, restons prudents par rapport à cette acquisition et voyons ce qu'il est possible de faire sans l'écarter. Maintenant, nous avons bien noté et j'ai bien noté, que vous ne souhaitez pas être conviés à une Commission de travail là-dessus. Comme ça vous pourrez colporter effectivement des informations différentes. Juste en vocabulaire Madame LOUMES, les rumeurs se colportent.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Monsieur LASSEUBE vous avez émis un vœu, par l'Alternative de Saint-Lys, concernant la problématique de l'enseignement occitan suite au remplacement de maternité ; juste pour vous dire que l'Inspecteur de l'Académie a pris le problème en compte et à priori il est en cours de traitement. Est-ce que vous attendiez une réponse particulière par rapport à ça ?

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : si nous avons déposé un vœu, c'est qu'à ce jour il n'y a pas eu de réponse officielle et on sera d'accord là-dessus, que seules les réponses officielles de l'administration ont valeur. Effectivement, nous avons sollicité les parents d'élèves, les associations, par des démarches diverses les personnes concernées, notamment l'Inspecteur de circonscription ; il y a eu des échanges, mais à ce jour et là je suis précis aussi, à l'heure de ce soir, il n'y a pas eu de communication officielle sur une proposition ou une mise en place de quelque chose, qui serait de nature à palier au dysfonctionnement d'aujourd'hui. D'où le vœu que nous avons déposé, qui est un vœu, qui pourrait prendre toute sa valeur. Vous savez comme moi que l'administration et surtout au niveau de l'Education Nationale, a cette faculté de dire : on a l'intention de faire, on va vous trouver une solution, on a presque trouvé la solution, quitte à nous en dire un peu, mais quand on leur dit, non écrivez-vous nous la décision qui deviendra aussi la force de loi d'engagement... Donc à ce jour la proposition du vœu, c'était pour appuyer la démarche des parents d'élèves, de tous les Saint-Lysiens qui ont signé la pétition, qui aujourd'hui doit atteindre les 400 signatures, qui dépassent largement bien sûr la classe des parents concernés, donc je pense que vis-à-vis de l'Education Nationale qui a fauté qui a doublement fauté...

**Monsieur le Maire** : peut-être que Monsieur PLANCHON a des réponses à vous amener.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : non mais attendez, c'est nous qui déposons le vœu, donc je tiens à m'exprimer jusqu'au bout. Nous avons le temps il n'est pas tard. Donc effectivement il y a eu une faute de l'administration qui n'a pas prévu le remplacement d'un départ en congé de maternité. C'est quand même grave, je l'ai signalé, nous l'avons

signalé à l'Inspecteur et au-delà, c'est un manquement grave pour deux raisons : d'abord ça touche quelque chose de prévisible, en plus ça touche une maternité, donc cette personne est partie en congés de maternité, sachant qu'elle n'a pas été remplacée jusqu'à ce jour, que si elle avait envie de prolonger après la naissance sur un congé parental, on la met mal à l'aise ; c'est-à-dire que quelque part on l'oblige à revenir en septembre, pour continuer son travail qu'elle a toujours fait avec beaucoup d'engagements et dont il y a quand même, un peu là, de la persécution sur du personnel et ça c'est inadmissible et en plus sur du personnel féminin. Donc voilà ce que je voulais dire ce soir et bien sûr je vais écouter Monsieur PLANCHON.

**Monsieur le Maire** : je pense que Monsieur PLANCHON a des éléments de réponse.

**Monsieur Fabrice PLANCHON** : le contexte vous le connaissez effectivement, c'est l'absence de remplaçant sur la Haute-Garonne en occitan sur le primaire, donc c'est un problème au niveau de l'Education Nationale comme vous le savez. Donc l'Inspecteur d'éducation, avec l'Inspecteur en charge de l'occitan, travaillent sur une solution ; il devait y avoir une réunion la semaine dernière, qui n'a pas pu avoir lieu, elle aura lieu ce mercredi. Ils ont une solution avec un enseignant de collègue, qui serait éventuellement détaché quelques heures pendant les 3-4 mois restants, puisque l'institutrice en poste doit normalement reprendre fin juin. C'est une solution qui n'est pas forcément satisfaisante, mais il faut quand même savoir que le remplacement a été effectué, que les enfants ont bien sûr aujourd'hui une enseignante qui effectivement ne parle pas occitan, mais fait tous les efforts qui sont en sa possession pour faire des activités autour de l'occitan. Elle est de très bonne composition et une solution va être trouvée par l'Inspecteur d'ici la fin de la semaine. La situation est effectivement plus liée au problème de recrutement de ce type d'enseignant, qui a l'air d'être très très rare au niveau de l'Education Nationale, ce qui peut être étonnant dans notre région effectivement. Il y a eu des pétitions, mais j'ai eu l'inspecteur 2 ou 3 fois déjà et il est totalement mobilisé sur le sujet il n'y a pas de souci.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : Monsieur l'Inspecteur est tellement mobilisé sur le sujet qu'il en a oublié le congé de maternité.

**Monsieur le Maire** : non Monsieur LASSEUBE, non.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : j'entends ce que dit Monsieur PLANCHON, je préfère que ça soit lui qu'il le dise plutôt que quelqu'un d'autre, ça aussi j'acte. Deuxième et troisième éléments : des enseignants d'occitan en voltigeur en brigade comme on appelle, ils existent ; sauf qu'ils ont été mis sur des postes d'enseignement français et que maintenant évidemment ils ne sont plus disponibles. Troisième remarque et je l'ai dit à l'Inspecteur : il y a un manquement de la continuité du contrat éducatif : c'est-à-dire que l'enseignement de l'occitan à Saint-Lys n'est pas un enseignement facultatif, c'est un enseignement paritaire d'engagement contractuel, donc paritaire, français occitan. Il en avait convenu car il m'avait fait cette réponse aussi, je l'ai eue, donc évidemment il a reconnu après que ba oui c'est un enseignement paritaire et que là c'est comme si on mettait un professeur d'allemand sur un enseignement de français. J'entends ce que vous avez dit, je souhaite qu'une solution soit trouvée à ce dysfonctionnement, mais que l'on ne vienne pas nous accuser ou nous dire certaines choses, en disant j'ai remplacé l'enseignante par une autre enseignante, sauf que ce n'est pas ce qu'il fallait faire. Si vous ne voulez pas que l'on prenne le vœu, c'est vous qui décidez, bien sûr on suivra l'actualité et on fera en sorte tous que l'on aille dans le même sens, là-dessus je ne pense pas qu'il y ait de problème sur ce dysfonctionnement qui n'est jamais arrivé depuis l'ouverture des cours à la rentrée de 2003.

**Monsieur le Maire** : je pense que les administrations font face aussi à certains dysfonctionnements effectivement.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : pour être concis, cette motion entre nous, si on l'adopte permettra de faire avancer les choses parce que je connais l'Education Nationale, j'y suis, puis ça nous coûte rien, par contre eux sont sensibles à ce rapport de force. Notre motion est de soutenir les 400 personnes notamment beaucoup de parents d'élèves qui ont émis ce vœu. Si on ne le fait pas d'abord ça serait mal compris par les parents d'élèves, ce n'est pas une bonne chose et la réunion de mercredi qui a été repoussée, j'ai peur qu'elle ne débouche sur pas grand-chose.

**Monsieur le Maire** : je vous propose, par rapport au vœu, de vous donner une réponse définitive au prochain Conseil Municipal dans 15 jours.

**La séance est levée à 23 h 10.**

**Monsieur Bernard TARRIDE**  
Secrétaire de séance